Paraît depuis 1913
Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

15¢ Vol. 64 No 28 SAINT-BONIFACE, JEUDI 14 OCTOBRE 1976

14 OCTOBRE: UNE PREMIÈRE

Au moment où paraît ce numéro de LA LIBERTÉ, une grande partie des syndiqués, du Manitoba et de toutes les autres provinces du pays, suivent une journée de grève, la plus grande protestation contre le plan anti-inflation fédéral, en vigueur depuis un an, la première grève générale de ce pays. Le mouvement de protestation dépasse largement les rangs des milieux syndicaux. Tout le monde a été invité à le suivre. La Chambre de Commerce du Canada elle-même vient de retirer son appui au plan gouvernemental.

A cette occasion nous avons cru qu'il serait intéressant de rapporter le point de vue syndical. M. Bernard Christophe, francophone, président du Syndicat des Employés de Commerce, a bien voulu se prêter à cet entretien. Bernard Christophe, en tant que dirigeant syndicaliste voyage actuellement de congrès en congrès. Lorsque nous l'avons rencontré il venait d'être élu vice-président de la Fédération des Travailleurs du Manitoba.

ALBERT LEMMEL

Entretien avec Bernard Christophe, dirigeant syndical

Albert Lemmel:

M. Christophe pouvez-vous nous expliquer en détail les raisons de cette grève?

Bernard Christophe:

La grève sera déclenchée pour protester contre les mesures fédérales de lutte contre l'inflation. Ce qui la motive est essentiellement le contrôle injuste des salaires, alors qu'il n'y a pas ou peu de contrôle sur les prix. Nous entendons également protester contre la façon injuste et presque irresponsable selon laquelle la Commission anti-inflation applique ces contrôles. Cette méthode n'est pas très consistante et les négociations collectives ont presque entièrement été détruites. Après avoir négocié les conventions collectives, il faut les soumettre à la Commission anti-inflation qui ne connaît absolument rien de l'histoire de ces négociations, qui évidemment ne travaille pas ici au Manitoba, et qui est constituée de bureaucrates qui du fond de leurs bureaux à Ottawa décident de ce qui est bien ou mal pour nous.

Nous croyons, en tant que syndicalistes, que, premièrement, le contrôle des salaires n'était pas justifié, les salaires comme ils étaient négociés auparavant n'étaient pas la cause primordiale de l'inflation, contrairement à ce qu'on veut nous démontrer. Enfin, et surtout, le gouvernement fédéral s'est fait élire sur un programme excluant les contrôles des prix et des salaires. Un an après son élection, il fait passer la loi anti-inflation avec les contrôles que nous connaissons.

Nous sommes convaincus, comme nous l'avons déjà dit à ce moment-là, que l'inflation se développe beaucoup plus en rapport avec les prix sur le marché international des importations et exportations. L'injustice dans tout cela est que le programme anti-inflation ne contrôle pas le prix des maisons, ni celui de l'énergie, de l'essence, de l'électricité, le coût du téléphone, ni le profit ni les taux d'intérêt...

Ce programme est fondamentalement injuste. Le guide officiel fixe les limites d'augmentation des salaires pour la première année aux environs de 8%. Ce pourcentage s'applique aussi bien aux salaires très élevés qu'aux salaires très bas. Ces derniers auraient peut-être plus besoin d'une augmentation que les gros revenus. Mais pour cela il faut arriver à obtenir l'approbation de la commission anti-inflation, ce qui n'est pas facile. Les salaires très bas sont soumis aux mêmes règles. Il aurait été plus justes de parler d'augmentation en termes monétaires, ce qui n'aurait pas contribué à maintenir le fossé entre les plus riches et les plus pauvres.

Ce sont tous ces facteurs qui ont provoqué ces séries de grèves et de mécontentements actuels.

A.L.:

On dit pourtant aux dernières informations que le plan anti-inflation a fait son effet.

B. C.:

Moi je ne suis pas d'accord. Ce plan a été très efficace pour contrôler les salaires. Mais il est bien connu qu'on peut faire dire n'importe quoi aux chiffres. Moi je ne suis pas convaincu des résultats. Même si la situation actuelle est meilleure cela est dû, à mon point de vue, à des influences extérieures beaucoup plus qu'à des influences intérieures.

Cette grève sera tournée contre le gouvernement fédéral puisque c'est lui évidemment qui a passé cette loi anti-inflation. Elle sera unique en son genre. Au Canada il n'y a pas eu de grands mouvements de ce genre sauf peut-être en 1919. Les grèves générales au Canada jusqu'à présent n'existaient pas. Nous appelons les syndiqués, il y en a deux millions, mais également tous les autres citoyens. Cela comporte de nombreux syndicats: les métallos, les employés de la fonction publique, les employés de commerce... Il y a tellement de branches différentes qu'il est difficile de les énumérer toutes. La journée du quatorze octobre sera une date importante dans la vie sociale du Canada, une date historique: ce sera la première fois qu'une grève générale aura lieu.

A. L.:

Et après? Que se passera-t-il après le quatorze?

B. C.:

Nous espérons bien que le gouvernement retirera son programme anti-inflation. Il est vrai qu'il ne le retirera pas dès le lendemain. Le programme a été prévu pour trois ans. Si nous arrivons à le faire retirer, six mois ou un an avant l'échéance, nous aurons réussi à démontrer la solidarité des travailleurs.

Nous croyons que nous allons réussir ainsi. S'il ne le retire pas, évidemment nous allons continuer à nous battre. Quelle forme cela prendra? Je ne le sais pas encore exactement, mais nous aurons un programme.

A. L.:

Quelles solutions les syndicats proposent-ils pour résoudre le problème de l'inflation?

B. C.:

Il y a longtemps que nous proposons des solutions. Par exemple, contrôler le prix de l'énergie, des maisons, des rentes... Nous a-

(Suite, page 6)



Les grandes chaleurs de l'été sont passées. Avec le printemps cette période de l'année est la meilleure pour s'adonner à des activités de plein air. On en profite également avant les grands froids pour organiser des cycletons et marchetons qui doivent rapporter des fonds à toutes sortes de causes. Ces deux braves qui ont troqué le cheval contre la bicyclette participaient la semaine dernière à cyclomètre '76.

Éditorial

LES CONTRÔLES: COUP DE BARRE

Il y a quelques semaines, s'adressant à des gens dans les Maritimes, le Premier Ministre leur suggéra arrogamment, en parlant des "contrôles", de se détendre et d'en jouir... ("... relax and enjoy it"). C'était le début de la campagne qu'il entreprenait pour tenter de faire remonter la cote d'amour des libéraux fédéraux. Jeudi dernier, par contre, prenant la parole à Toronto, à une réunion de quelque 900 hommes d'affaires organisée par le Financial Post, il s'est fait conciliant et a tenté de rassurer la grande entreprise en promettant que le programme actuel de lutte contre l'inflation, qui a réussi à soulever l'ire de tous les milieux (la Chambre de Commerce du Canada vient de retirer son appui au programme), ne serait pas maintenu au-delà de sa limite prévue, soit 1978, serait même abandonné plus tôt si les conditions économiques devenaient favorables ("... scrapped on schedule 'or sooner if economic conditions are favorable' ").

Il ne fait pas de doute que le parti libéral est en mauvaise posture et qu'il le doit à son chef. Au moment où nous écrivons ces lignes, la deuxième session de la trentième législature s'ouvre à Ottawa et le Premier Ministre a laissé entendre à Toronto que le discours du Trône comporterait l'annonce de "stratégies" nouvelles en matière économique destinées à améliorer la situation du chômage (670,000 chômeurs au pays), de programmes sociaux rénovés ainsi qu'une consultation plus étroite entre le gouvernement et le monde du travail. C'est un coup de barre. A droite ou à gauche, on verra.

Le programme de lutte contre l'inflation a gâté le climat social au pays. Les Provinces, dont l'appui au programme est essentiel, paraissent vouloir se défiler, à commencer par le Manitoba qui a essuyé l'arrogance fédérale (les refoulements de salaires des employés de la régie des alcools et des services de santé et les menaces de mise à l'amende et du gouvernement manitobain et des employés). On sait que le Premier Ministre Schreyer a déclaré le 30 septembre qu'il n'est pas impossible que son gouvernement ne renouvelle pas l'entente avec Ottawa sur le programme anti-inflation, entente qui se termine le 30 mars.

Ainsi de suite. Il y a bien d'autres problèmes dont celui des relations tendues entre les USA et le Canada qui a fait dire au début du mois à la Research Institute of America Inc., une organisation de recherche américaine, dans un commentaire paru dans un bulletin distribué à quelque 150,000 hommes d'affaires, que les relations entre les deux pays ne s'amélioreraient pas beaucoup "avant que le chef conservateur Joe Clark ou le libéral John Turner devienne Premier Ministre" (... "until Conservative Joe Clark or Liberal John Turner becomes Premier").

D'autre part, des rapports d'Ottawa ces jours derniers parlent de la présence dans la Capitale de l'ancien John Turner, de rencontres de ce dernier avec certains sous-ministres, de réunions secrètes. Il n'est pas illogique de croire que le règne du Premier Ministre Trudeau tire à sa fin et que les puissants au sein du parti libéral aient décidé de se trouver un nouveau chef pour sauver le bateau du naufrage.

INCOMPÉTENCE OU MAUVAISE FOI?

Il n'est pas infréquent, au sein de la communauté franco-manitobaine, de voir certaines gens se transformer, devenir, du jour au lendemain, spécialistes d'un domaine, puis d'un autre, professionnels de toutes sortes de choses. C'est la théorie de "la maison ronde" percées de nombreuses portes au-dessus desquelles on lit les noms des organismes F.-M. Celui-ci entre dans la maison par une porte, en sort par une autre, y rentre par une troisième. Il est toujours dans la maison mais dans des fonctions différentes identifiées par l'affiche au-dessus de la porte par laquelle il est entré dans la maison la dernière fois. Celui-là fait de même. Ainsi de suite. Et les gens de la maison ronde sont un jour annonceurs, un autre jour journalistes, un autre jour comédiens, animateurs, "recherchistes", traducteurs, gestionnaires, etc., etc.

Comme ça, la semaine dernière, un membre du groupe de la maison ronde, transformé en journaliste pour le moment, a tenté de frapper un grand coup et s'est présenté au président de Presse-Ouest, Limitée, la compagnie éditrice de LA LIBERTÉ, pour lui poser des questions. Un journaliste professionnel pourrait faire une ou des entrevues intéressantes sur un journal. Le monsieur en question, nouveau à la télévision d'Etat, accompagné d'un réalisateur tout nouvellement arrivé au Manitoba, soit par manque d'imagination, soit dans l'espoir naïf de créer quelque petite sensation — il n'y a vraiment pas de quoi — a posé des questions oiseuses qui ont surpris tout le monde tant elles étaient bêtes: "Est-ce vrai que le rédacteur est contre la publicité?" — "Pourquoi avez-vous laissé aller tel employé. . .?" (un employé qui, tout le monde le sait, a quitté sur un coup de tête il y a presqu'une année et demie) — "Est-ce vrai que la S.F.M. a donné $30,000 à LA LIBERTÉ?" (! ! !). Quelle subtilité, que d'esprit! Inutile de dire que le président de Presse-Ouest, Limitée, a proprement répondu à ces questions peu intelligentes.

Quelques jours plus tard, nous apprenions que "Radio-Canada cherche à découvrir des scandales à LA LIBERTÉ" (sic). Il ne s'agit pas, bien sûr, de la direction de Radio-Canada mais de quelques soi-disant journalistes qui ne savent pas faire leur recherche avant de se lancer sur le terrain et qui font le jeu de quelques têtes croches, entrepreneurs en démolition, qui en ont contre un journal qui les dépasse et qui ont déjà proclamé vouloir sa disparition à leurs fins personnelles.

Jean-Jacques Le François

Lettres à LA LIBERTÉ

Appui

Chers amis,

Je vous écris suite à votre annonce de difficultés financières pour notre journal LA LIBERTE. Il va sans dire que j'estime beaucoup le journal, surtout depuis l'arrivée de monsieur Le François.

Il y a quelques années, j'achetais comme cadeau, un abonnement au journal pour ma cousine qui demeurait dans la même maison que nous. Cependant, elle est depuis déménagée sans annuler son abonnement.

Au lieu de nous abonner nous-mêmes à LA LIBERTÉ, nous avons continué à recevoir notre journal favori au nom de notre cousine. Cependant, avec cette occasion de vous écrire, j'aimerais vous demander de faire le changement d'abonnement nécessaire.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, annuler l'abonnement de Mme Thérèse Chartier, du 175, rue Marion, Saint-Boniface, Man. R2H 0T3 et commencer l'abonnement de M. Robert Levacque à la même adresse?

Ci-inclus veuillez trouver un don pour un abonnement de soutien. Même si je n'ai pas les moyens pécuniaires de vous l'exprimer, je crois qu'un abonnement au Journal LA LIBERTÉ en vaut au moins dix fois autant.

Continuez la lutte! L'avenir est, en effet, à ceux qui luttent.

Sincèrement vôtre,

Robert Levacque

P.S. — Le Bureau de Tourisme du Québec ne pourrait-il pas placer des annonces payées dans les hebdos hors Québec dans le but d'aider les minorités francophones tout en s'attirant des visiteurs touristiques? Pour une fois que nous avons quelque chose de bien à nous à offrir aux Québécois. . .

Réaction à la lettre de madame Antaya

Monsieur le Rédacteur,

C'est plus une défense de la jeunesse franco-manitobaine qu'une attaque de Mme Adéline Antaya, dont vous avez publié la lettre le 30 septembre 1976.

Comme mère de trois enfants, mon opinion est que la jeunesse actuelle n'est ni plus "lâche et égoïste" que les générations précédentes, parce qu'ils ne se font ni pionniers ni religieux.

Comme chrétienne, je ne désire par l'extermination des anglais pour qu'ils ne "débordent plus nos communautés religieuses". Mme Antaya dit si bien: "le Royaume de Dieu est l'oeuvre de tous les chrétiens".

Et finalement, comme francophone par choix, et non de naissance, je crois fermement que l'éducation s'améliore de plus en plus, la jeunesse n'est ni "peu instruite et sans ambition, ni courage, ni générosité". Je proteste que nous avons enfanté de tels monstres. Seulement de nos jours cette instruction est l'affaire des écoles et des parents, bien moins que l'Eglise.

Même si je dois être seule à penser ainsi (je peux me tromper), j'ai la conviction que nos enfants vont continuer et même surpasser l'oeuvre de ceux qui les ont précédés.

Mme Klara Jarrin
14, Crestwood Crescent
Saint-Boniface

P.S. — J'en profite pour vous envoyer un modeste montant pour la souscription de LA LIBERTÉ.

Réponse à Madame Antaya

Madame Adéline Antaya,

En réponse à votre lettre parue dans LA LIBERTE du 30 septembre, nous aimerions vous mettre au courant de certaines choses...

Madame nous aimerions que vous sachiez que vous connaissez peut-être le mauvais secteur de jeunes. Il y a un tas de jeunes qui s'impliquent dans diverses activités et qui consacrent du temps à des organisations religieuses, culturelles, politiques, etc... — sans être payés bien sûr! De plus il y a des jeunes qui mettent sur pied des groupes et équipes pour notre culture franco-manitobaine, — du bénévolat encore! Et vous, Madame, vous osez traiter, nous les jeunes, d'être lâches et égoïstes. Au moins regardez tous les jeunes et vous verrez qu'il y en a qui ont de bonnes valeurs humaines.

Au point de vue religion — Vous accusez les parents de décourager leurs enfants de "s'acheminer vers le Seigneur". Madame vous faites de grandes généralisations! Nous connaissons des tas de parents qui encouragent leurs enfants à la religion. Pas besoin d'être un prêtre ou une soeur pour être bon

(Suite, page 4)

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français.

Membre de la M.W.N.A. et des Hebdos du Canada.

DIRECTEUR : Marcien Emond.

RÉDACTEUR EN CHEF : Jean-Jacques Le François. JOURNALISTE COOPÉRANT: Albert Lemmel.

SERVICE DES ANNONCES COMMERCIALES : Au téléphone: 247-4824.

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTÉ. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone : 247-4823.

L'abonnement annuel coûte $7.50 au Canada. $8.50 aux Etats-Unis, et $9.50 dans les autres pays.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe : no 0477.

La fin des Guerres iroquoises

par JEAN-JACQUES LE FRANÇOIS

"S'ajoutant à la guerre iroquoise, écrit l'historien Gustave Lanctôt, l'expédition de Phips contre Québec en 1690, avait pratiquement épuisé les ressources de la colonie. Des onze navires partis de La Rochelle, trois seulement avaient poursuivi leur route jusqu'à Tadoussac, se réfugiant dans le Saguenay, d'où ils remontèrent à Québec après le passage de la flotte anglaise. Ce secours restait insuffisant, d'autant plus que les pluies et les brumes avaient gâté les blés, 'les plus beaux du monde'. La récolte fut médiocre et "toutes les autres choses" manquaient également. Frontenac lui-même était réduit à boire de l'eau. Pour assurer leur subsistance, Champigny dut loger les soldats chez les habitants, à qui il versait leur solde. Au cours de l'hiver, tous durent se soumettre à un régime d'austérité: restrictions et privations; mais, libéré de l'invasion anglaise, le pays attend les lendemains avec espoir et confiance".

*** *** ***

Ce n'est qu'au mois de juillet que des vivres, des marchandises, des munitions arrivent de France. Frontenac voit immédiatement à ravitailler les postes de l'Ouest. Après la défaite de Phips, les Agniers avaient laissé entendre aux Français qu'ils désiraient faire la paix; ils informaient Callières, par contre, que les autres nations de la Confédération préparaient une offensive contre la colonie. En effet, au mois de mai 1692, neuf cents Iroquois attaquent de toutes parts. Ils parcourent la campagne, tuant les bestiaux, brûlant les maisons. A Contrecoeur, ils capturent des colons. Les Canadiens ripostent. Le 7 juin, Vaudreuil attaque une bande d'Onneiouts à Repentigny et la détruit. Les Iroquois demandent de l'aide aux Anglais des colonies. D'Albany, quatre cents miliciens et Sauvages, conduits par le major Peter Schuyler se mettent en route pour attaquer La Prairie où ils sont reçus par Callières, Valrennes, Le Ber. Après de durs combats, l'envahisseur se replie, abandonnant "drapeaux et bagages". Les escarmouches se poursuivent. Les Iroquois infestent les routes de la traite qu'ils visent constamment. Ils maraudent, frappent à Lachine, à La Chesnaye, et dans l'île Jésus, enlevant des habitants. Vaudreuil les rejoint au Long-Sault et "les taille en pièces". A l'automne, quatre cents Iroquois attaquent le fort du Sault-Saint-Louis. A Saint-Ours, à Sorel, ils font des prisonniers. Ils paraissent à Verchères où la fille du sieur de Verchères, qui n'a que 14 ans, leur tient tête, avec seulement deux soldats, un domestique et quelques femmes et enfants, jusqu'à l'arrivée d'une patrouille française.

Cette année-là, les récoltes sont bonnes, et l'action vigoureuse des patrouilles canadiennes contre les maraudeurs iroquois permet de les mettre à l'abri. Mais elles sont "malheureusement endommagées par les sauterelles". "En compensation, nous apprend Lanctôt, la campagne fait 'bonne chère' d'une multitude d'écureuils rouges et d'une surabondance d'anguilles. Les vaisseaux de France apportent de grandes quantités de marchandises et de munitions, et remettent à Frontenac l'ordre de cesser le paiement de dix écus par scalp et de vingt écus par prisonnier anglais".

Comme les Iroquois ne guerroient que durant l'été, Frontenac, au mois de janvier 1693, organise une expédition contre les terribles Agniers. Sept cents hommes, commandés par d'Ailleboust de Manthet, tombent sur leurs bourgades, et font trois cents prisonniers. Comme ils se préparent à rentrer à leur base, après avoir promené la torche dans le pays iroquois, ils se heurtent à un parti anglo-indigène de plusieurs centaines d'hommes qu'ils repoussent.

En Nouvelle-Angleterre, Phips songe à reprendre son expédition contre la colonie. Frontenac fortifie Québec. A Montréal, Callières fait construire une citadelle. "En prévision de l'invasion anglaise", sept cents Iroquois s'approchent, mais repartent lorsque Callières se met en marche pour les attaquer. Par bonheur, la flotte de l'amiral Wheeler, qui doit servir à l'invasion anglaise, retourne en Angleterre peu après son arrivée à Boston, les troupes n'étant pas prêtes à s'embarquer et la peste faisant des ravages à bord. Cela libère la colonie. Au mois de juillet 1693, les navires de France apportent des vivres, des munitions, des marchandises, et amènent un renfort de plus de 400 hommes.

"Frontenac, écrit Lanctôt, peut maintenant s'occuper de la traite, dont les castors ont été retenus depuis trois ans dans les postes de l'Ouest par crainte de leur capture, à la descente, par les Iroquois. Sur son ordre, Louvigny, quittant Michillimakinac, aborde à Montréal, au mois d'août 1693, avec une flotte de **quatre cent vingt canots conduits par sept cents hommes, dont deux cent cinquante Français. Elle décharge près d'un million de livres de fourrures,** répandant l'abondance dans le pays. Après la foire, Frontenac, qui reçoit leurs chefs à sa table, tient, le 6 septembre, une grande assemblée de diverses nations présentes et les exhorte à mener contre l'ennemi commun, qui est l'Iroquois, une lutte sans merci. Chargés des présents usuels, les Indiens repartent pour leur pays, accompagnés de Tonty, qui retourne à son poste de Saint-Louis-des-Illinois, et de Nicolas Perrot, qui rentre au poste de Chouagen (Chicago), au fond du lac Supérieur, avec instructions à chacun de maintenir la paix entre les tribus de ces régions".

*** *** ***

Le mauvais coup que leur a porté d'Ailleboust de Manthet, et les attaques dont ils sont la cible de la part des tribus alliées des Français portent les Iroquois, à l'été de 1693 à demander la paix. Frontenac se montre difficile. Au printemps, une nouvelle ambassade se présente au gouverneur. A New York, Fletcher, qui est gouverneur, réunit les chefs des Cinq-Nations, leur fait des cadeaux, et les engage à ne pas négocier avec les Français. "Ce qui n'empêche pas, écrit Lanctôt, les Tsonnontouans et les Goyogouins d'envoyer dans l'automne deux ambassades à Montréal sans rien conclure. Dans l'Ouest, en dépit des "secrètes" intrigues des Iroquois, les commandants Cadillac à Détroit, Tonty aux Illinois et Courtemanche à Miamis gardent à la France l'amitié et la traite des diverses tribus. Irrités d'être freinés sur tous les fronts, les Iroquois, afin de forcer Frontenac à la paix, reprennent leur guérilla. Au printemps de 1695, plusieurs bandes rôdent dans la colonie et abattent quelques habitants dans la région de Montréal au cours de l'été".

Frontenac, malgré un ordre du ministre qui lui enjoint de ne pas le faire, reconstruit le fort Frontenac, de façon plus considérable qu'auparavant. Le ministre lui ordonne, par contre, de "faciliter une expédition de d'Iberville à la baie d'Hudson, où la Compagnie du Nord cherche à recapturer ses forts enlevés par les Anglais". L'extraordinaire Montréalais, avec son frère Sérigny, assiège le fort Nelson (appelé fort Bourbon, par les Français) s'en empare, et passe l'hiver là-haut, "où il mène une traite fructueuse, et rentre à Larochelle, en octobre 1695". L'expédition lui rapporte une trentaine de mille livres. L'Angleterre, cependant, envoie à la baie d'Hudson, l'année suivante, une expédition qui reprend le contrôle des lieux.

*** *** ***

Frontenac veut frapper un grand coup. **A 74 ans,** il conduit, au mois de juillet 1696, une armée de deux mille hommes, "qui doit traîner à bras ses canons et ses mortiers", vers le pays des Iroquois. L'armée atteint le fort Frontenac par le Saint-Laurent, traverse le lac Ontario, puis remonte la rivière Chouagen. C'est le chemin suivi par Denonville neuf années plus tôt. Le 4 août, l'armée est en vue de la bourgade des Onnontagués que ses occupants ont abandonnée. Les Français l'incendie, "abattent toutes les moissons sur pied si bien "qu'il ne reste pas un seul épi debout" et pillent les caches de grain, d'outils, d'armes et de fourrures". Un seul prisonnier: un vieillard. Les Sauvages alliés le font brûler au poteau. "Apprenez à mourir, chiens de Français, lance-t-il aux spectateurs de la torture, et vous, Sauvages, leurs alliés, qui êtes des chiens de chiens!". Vaudreuil pousse chez les Onneiouts dont il détruit les moissons et brûle le village.

L'expédition rentre à Montréal le 20 août. Elle a fait du mal aux Iroquois mais elle n'a pas diminué leurs forces. Elle a, par contre, consolidé le pouvoir français dans le haut pays, "d'Oswego au lac Supérieur, avec l'alliance de nombreuses tribus".

Les Iroquois veulent se venger Ils demandent l'aide du gouveneur de New York qui "se contente de leur offrir, en septembre 1696, des couvertures et des chaudières". Ils lui font savoir qu'à moins d'aide, il leur faudra faire la paix avec Ononthio, et ils délèguent des ambassades dès l'année suivante pour tenter d'amorcer des pourparlers avec Frontenac. En même temps, ils restreignent leurs activités guerrières, même si, au cours de l'été, ils massacrent quelques colons à Saint-Lambert et à La Prairie.

Du côté du sud, nouvelle alerte. On apprend qu'une offensive anglaise se prépare contre Québec. Frontenac et Champigny fortifient la place. Mais l'ennemi ne se montre pas.

Puis le roi décide qu'il faut reprendre la baie d'Hudson "et son marché des fourrures". C'est encore à d'Iberville que la tâche est confiée. Et là commence une succession d'aventures glorieuses, un déploiement d'énergie physique défiant l'imagination, qui mèneront d'Iberville et ses frères à la conquête de la baie d'Hudson, de Terre-Neuve et de l'Acadie, et qu'a relatés dans un bel ouvrage, le professeur Guy Frégault.

(Suite, page 21)

L'ACTUALITÉ

UN COURS DE JOURNALISME

On se souvient de la session qu'organisa l'Office des Communications sociales du Centre diocésain de pastorale au début du mois de mai dernier, à laquelle un nombre assez impressionnant de personnes prirent part.

Les participants à cette série de cours eurent ainsi l'occasion de se renseigner sur les moyens de communication de masse qui constituent un domaine fascinant qui apparaît à bien des gens comme quelque peu mystérieux. Qu'y a-t-il derrière les bulletins de nouvelles, les émissions d'affaires publiques? Comment se fait le journal? Etc.

Cette session fut un début et il était question, peu après, de poursuivre, de pousser plus avant avec, peut-être, un groupe choisi. Nous croyons qu'il serait extrêmement utile que des cours soient donnés au Collège sur les principes du journalisme à des jeunes gens possédant déjà une formation dans certaines disciplines comme par exemple les sciences de l'homme, et une bonne culture générale, et qui les prépareraient à combler des postes dans la presse locale, parlée et écrite.

Ces cours pourraient comporter des stages dans les journaux et les stations de radio et de télévision. Et puisque nous sommes en francophonie, les stages pourraient se faire à LA LIBERTÉ et à la radio et à la télévision françaises d'Etat. On ne fabrique pas des journalistes. La condition première est que le candidat ait une bonne formation, une culture étendue, et qu'il sache écrire — assurément. . . Le reste vient par la pratique.

Ici se place le rôle des coopérants dont les services sont prêtés par la France à LA LIBERTÉ. Le coopérant qui arrive ici est un professionnel et un technicien. Théoriquement, il vient aider à combler un vide, c'est-à-dire contribuer à former un ou des journalistes afin que le journal dispose éventuellement d'un personnel compétent et assez nombreux. Le coopérant n'est pas un homme à tout faire et vient ici écrire des articles pendant treize ou seize mois et repart. Le coopérant s'acquitterait ainsi très bien de sa tâche en faisant bénéficier de ses connaissances de métier les stagiaires qui nous viendraient de ce cours de journalisme au Collège.

Jean de [illegible]

Un mal nécessaire

Les annonces publicitaires se propagent et se développent sur les moyens de communication de masse comme des parasites. Paradoxalement, elles affaiblissent leur pouvoir d'informer tout en fournissant les moyens de leur survie. En cela elles risquent de les dévier petit à petit de leur raison d'existence et de transformer certains moyens de communication — radio, télévision et presse écrite — en de simples supports publicitaires.

Le rôle de la publicité se conçoit différemment selon la perspective économique et politique dans laquelle on se place. Cette conception détermine la plus ou moins grande importance que lui accordent les administrateurs de moyens de communication de masse.

Dans le cas d'un journal, petites annonces et grandes pages de publicité constituent une source de revenu non négligeable. La part des gains publicitaires croît constamment dans le chiffre d'affaires de la majorité des périodiques. Dans les quotidiens elle représente fréquemment 70 à 80% du total, parfois même plus. Il n'existe que de rares exemples de journaux arrivant à maintenir cette proportion aux alentours de 30 à 40% de leurs fonds de roulement. On peut citer dans ce cas le journal parisien "Le Monde".

Contrairement à son prix de vente, les coûts de fabrication d'un journal sont relativement élevés et leur augmentation reste constante, ce qui provoque, entre autres, les tirades régulières sur "la crise de la presse".

Il faut tenir compte dans ces coûts non seulement du secteur rédactionnel qui est peut-être celui qui paraît le plus en évidence, mais aussi du département technique, infrastructure très coûteuse, et d'une administration-service de diffusion, d'autant plus développée que le journal couvre une région plus grande.

La complexité et le prix de cette infrastructure s'élèvent en fonction de la pagination, de la technique d'impression, du tirage, du nombre de couleurs et enfin du nombre des secteurs d'information couverts. Un journal constitue donc une entreprise qui fabrique un produit vendu en-dessous de son prix de revient. La différence doit être comblée par les revenus que fournit la vente d'annonces commerciales.

En vertu de ces données, tout journal, non subventionné, doit laisser dans ses colonnes une place plus ou moins grande aux annonces publicitaires. Il est facile de juger de son état de santé financière à l'étude de la quantité de textes publicitaires par rapport à celle des textes d'information. Un journal permet rarement des profits, à moins de laisser une part exagérée de sa surface au domaine commercial.

Cela tout journaliste le sait, et bien fou qui voudrait supprimer toute publicité de sa publication. Il en signerait l'arrêt de mort.

Mais ce besoin impératif d'annonces commerciales ne doit pas être satisfait à n'importe quel prix. Un journal doit d'abord informer ses lecteurs. La publicité lui en donne les moyens financiers.

Quant au problème de savoir si la publicité est ou non, une forme d'information, le postulat en contient la réponse.

Il résulte de tout cela que dans les salles de rédaction la question de la surface publicitaire se pose quotidiennement. Elle est résolue par un compromis, la publicité acceptée comme un mal nécessaire.

Dans le débat qui mène à ce compromis il faut inclure de nombreux facteurs et arguments. Ils tournent généralement autour de la surface réservée aux annonces commerciales, de sa répartition à travers les pages et dans les pages, et accessoirement du contenu. Si la rédaction doit admettre la publicité, elle n'est en rien tenue à prendre en compte les messages ou idées qu'elle véhicule.

Plus la fabrication du journal coûte cher, plus il faudra vendre de surface aux annonceurs publicitaires. Dans ce même contexte, la répartition des annonces joue un rôle déterminant. Une publicité rapporte plus au journal selon qu'elle est placée à la "une", en dernière page, dans les pages du milieu ou en pages intérieures. Les meilleures places, dans la publication doivent évidemment revenir à l'information.

Le problème du contenu s'avère par contre bien plus délicat. Dans certains cas il peut soulever des questions de déontologie au même titre que les textes rédactionnels. Que doit dire une publicité? Comment doit-elle le dire? Son exagération ou son ambiguité éventuelles risquent de ternir la crédibilité des informations, donc de nuire au journal. Un journal forme un tout, et une mauvaise publicité peut jeter le discrédit sur les informations. L'inverse ne se vérifie pas toujours. La publicité dénigre par son essence même l'objectivité, ce vieux serpent de mer qu'on est toujours si prêt à brandir sous les yeux des journalistes qui parlent de questions controversées.

Tous ces éléments concourent à pousser tout informateur qui essaie de faire son travail le plus honnêtement possible, à minimiser dans son journal l'importance accordée à la publicité dans laquelle il ne voit qu'un élément accessoire à la réalisation de sa tâche. Lorsqu'il doit en accepter, il la voudra la plus informative et sobre possible. Ce n'est que dans cette mesure que rédacteurs et publicitaires trouvent un moyen terme. C'est cela aussi qui explique certaines rebuffades dans les rédactions.

ALBERT LEMMEL

LE MONUMENT AULNEAU - LA VÉRENDRYE

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-BONIFACE et LA FONDATION MACDONALD STEWART invitent la population au dévoilement des statues du Père Jean-Pierre Aulneau, s.j. et de Jean-Baptiste de La Vérendrye qui doivent surmonter le socle inauguré le 6 juin dernier et qui aura lieu au cimetière de la Cathédrale de Saint-Boniface DIMANCHE le 17 OCTOBRE qui vient, à 14 heures.

Lettres à LA LIBERTÉ

chrétien! On peut vivre une bonne vie sans être dans des cadres sacerdotaux. C'est ce que tu fais dans la vie qui compte — ton dévouement, ta bonté, ta volonté, et. . .

Nous aimerions que vous donniez un peu plus de considération aux jeunes. Relisez votre lettre et vous verrez que c'est un peu fort! Etant "jeunes" nous n'acceptons pas d'être jugés comme tel. Il est peut-être temps que vous mettiez en pratique le commandement "Tu ne jugeras point", avant de juger les autres!

Conseil Jeunes Travailleurs et Universitaires

La question scolaire à Saint-Georges

Monsieur Czuboka
Surintendant
Division scolaire Agassiz

Monsieur,

Selon un article paru le 15 septembre 1976, dans le Manitoba Beaver, vous auriez dit à une réunion de la Commission scolaire que le Bureau d'Education Française ainsi que la Société Franco-Manitobaine supportaient la Commission scolaire en ce qui concerne le transfert des étudiants de Saint-Georges à Powerview. "The board's actions were supported by both the Bureau d'Education Française and the Société Franco-Manitobaine".

Nous avons aussi appris que vous auriez fait le même commentaire à certains parents.

Vous savez fort bien, monsieur Czuboka, qu'en ce qui concerne la Société Franco-Manitobaine, ceci est entièrement faux. La S.F.M. était heureuse d'entendre que l'école de Saint-Georges était désignée école d'immersion française et en aucun temps nous n'avons supporté un transfert d'élèves de Saint-Georges à Powerview.

Nous ne connaissons pas vos intentions pour faire de telles déclarations, sinon celui de vous trouver un appui pour une décision que vous avez prise.

Je vous invite à discuter avec moi de ce problème afin que cette situation soit clarifiée dans les plus brefs délais possibles.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Raymond Poirier,
Directeur général

Copie à:

- Comité de parents de Saint-Georges
- M. Frank Thibedeau, Président de la Com. Scolaire
- M. Raymond Hébert, Sous-Ministre du B.E.F.
- M. Henri Marcoux, Président F.F.C.P.
- La Liberté
- Manitoba Beaver.

Les tartes généreuses à la manière de tante Aurore

TARTE À LA CITROUILLE

Pâte brisée:

1 tasse de farine tout-usage
⅓ de tasse de graisse végétale
½ c. à thé de sel
eau glacée

Mélanger la farine et le sel, y couper le gras en morceaux de la grosseur d'un pois. Faire la détrempe en ajoutant juste assez d'eau glacée pour obtenir une boule de pâte qui ne colle ni au bol, ni aux doigts. Envelopper la pâte et la mettre au frais au moins 15 minutes, deux heures si c'est possible. L'abaisser, en foncer une assiette à tarte profonde de 9 à 10 pouces de diamètre. Remplir de la garniture suivante:

GARNITURE

2 tasses de citrouille en purée
1½ tasse de lait chaud
⅓ de tasse de mélasse
3 ou 4 oeufs
1 tasse de sucre
½ c. à thé de muscade

Cuire la citrouille à la vapeur ou au four dans un plat couvert, la passer au tamis. Battre légèrement les oeufs, ajouter le sucre, le lait, la mélasse, la citrouille et la muscade. Verser dans l'abaisse et faire cuire au four à 450oF., les 10 premières minutes, diminuer la chaleur à 350oF. et continuer la cuisson encore 30 à 40 minutes ou jusqu'à ce que le centre de la tarte soit pris et le dessus légèrement doré.

TARTE À LA FERLOUCHE

1 tasse de mélasse
3 tasses d'eau
1 tasse de cassonade
3 c. à table d'amidon de maïs
1 c. à thé de zeste d'orange râpé
½ c. à thé de zeste de citron râpé
une pincée de muscade noix hachées.

Délayer l'amidon avec un peu d'eau froide, mettre le reste de l'eau, la mélasse, la cassonade, les zestes et la muscade dans une sauteuse et faire chauffer. Quand la préparation bout, ajouter l'amidon délayé, faire cuire en brassant jusqu'à épaississement et transparence. Laisser refroidir un peu et verser dans une abaisse de tarte déjà cuite et refroidie. Garnir de noix hachées.

TARTE À LA RHUBARBE FRAÎCHE

Pâte brisée pour deux abaisses de 8 pouces

3 tasses de rhubarbe
1 ' tasse de sucre
4 c. à table de farine tout-usage
2 c. à table de beurre

Préparer une bonne pâte brisée avec 1 tasse de farine et ⅓ de tasse de graisse végétale. En abaisser la moitié et foncer une assiette à tarte profonde de 8 pouces de diamètre. Laver la ruhbarbe, la couper en bouts de ½ pouce, en mesurer 3 tasses et la déposer dans l'abaisse. Mélanger le sucre et la farine et saupoudrer ce mélange sur la ruhbarbe. Parsemer le tout de noisettes de beurre. Couvrir d'une seconde abaisse dans laquelle on fait des incisions pour laisser échapper la vapeur. Faire cuire au four à 450oF., les 15 premières minutes, diminuer la chaleur à 350oF. et faire cuire encore 35 à 40 minutes.

TARTE À L'ÉTABLE

6 c. à table de beurre
6 c. à table de farine
1½ tasse de sirop d'érable
½ tasse d'eau chaude
½ tasse de noix hachées

Faire fondre le beurre, ajouter la farine, bien mêler. Ajouter le sirop d'érable et l'eau. Faire cuire en brassant jusqu'à ce que la préparation soit très épaisse et transparente. Verser dans une abaisse déjà cuite. Poudrer de noix.

TARTE AU CITRON

Pour une tarte, préparer une pâte brisée avec 1 tasse de farine, autrement dit, le tiers de la recette de base. Garnir une assiette de 9 pouces, piquer l'abaisse et la faire cuire. La laisser refroidir et la remplir de la garniture au citron.

GARNITURE AU CITRON

1 tasse d'eau
1 tasse de sucre
4 c. à table d'amidon de maïs
1 c. à table de beurre
2 oeufs
jus et zeste d'un citron.

Bien mêler le sucre et l'amidon, ajouter l'eau et le zeste râpé; faire cuire en brassant jusqu'à ce que le mélange ait jeté quelques bouillons. Ajouter le beurre et les jaunes légèrement battus. Laisser cuire 1 minute sans bouillir. Retirer du feu, ajouter le jus de citron et laisser refroidir. Verser dans l'abaisse également refroidie.

Préparer la meringue: battre les blancs d'oeufs en neige, ajouter 4 cuillerées à table de sucre (1 c. à table à la fois) en battant entre chaque adddition. Décorer la tarte avec la meringue et la faire dorer à four doux, (300oF.).

TARTE AU SUCRE

2 tasses de sucre d'érable
1 tasse de crème épaisse
½ tasse de noix hachées

Faire cuire sur feu doux durant 15 à 20 minutes; ajouter les noix et laisser tiédir. Verser dans une abaisse et faire cuire au four à 375oF. environ 40 minutes.

On peut remplacer le sucre d'érable par 1 tasse de sucre granulé et 1 tasse de cassonade, ajouter alors 1 c. à thé d'essence d'érable.

Pâte:

1½ tasse de farine
» c. à thé de sel
¼ de tasse de beurre
¼ de tasse de graisse végétale
2 c. à table de sucre
1 oeuf

Défaire le gras dans la farine, ajouter l'oeuf, faire la détrempe. S'il faut plus de liquide, ajouter de la crème ou du lait riche.

Si on le désire, on peut couvrir la tarte au sucre d'une seconde abaisse avant de la faire cuire.

TARTE AU SUCRE D'ÉRABLE ET À LA CRÈME

4 tasses de sucre d'érable
2 tasses de crème à 15%

Prendre du sucre d'érable cristallisé ou hacher un pain. Mêler dans une sauteuse assez grande, le sucre et la crème. Faire cuire sur un feu doux jusqu'à ce que le sucre soit fondu. Mettre alors sur un feu moyen et faire cuire, sans brasser jusqu'à 234oF. ou balle molle dans l'eau glacée. Retirer du feu, laisser refroidir et battre. Dès que la masse est épaisse, la verser dans une abaisse déja cuite et refroidie. Garnir de crème fouettée sucrée de sucre d'érable.

TARTE AU SUIF

1 tasse de sucre d'érable
1 tasse de raisins
½ tasse de suif
1½ c. à table de vinaigre

Mêler tous les ingrédiens, les faire fondre sur feu doux. Les verser dans une abaisse, poser des bandelettes de pâte sur le dessus et faire cuire au four à 450oF. les 10 premières minutes. Diminuer la chaleur à 350oF. et continuer la cuisson environ 30 minutes de plus.

TARTE AUX RAISINS

3 c. à table d'amidon de maïs
3/4 de tasse de cassonade
1½ tasse de raisins sans pépins
1¼ tasse d'eau
le jus d'une orange et d'un citron

Mélanger dans une casserole, la cassonade, l'amidon, les raisins bien lavés et l'eau froide. Faire cuire en brassant jusqu'à ce que le mélange épaisisse. Laisser mijoter une ou deux minutes, retirer du feu, ajouter les jus de fruit, bien mêler, laisser refroidir. Foncer une assiette à tarte avec de la pâte brisée, y verser la préparation aux raisins. Couvrir d'une seconde abaisse ou seulement de bandelettes de pâte entre-croisées, badigeonner de lait, saupoudrer de sucre granulé et mettre cuire à 450oF. durant 10 minutes, diminuer la chaleur à 350oF. et prolonger la cuisson ½ heure.

TARTE AUX POMMES

2 c. à table de beurre
8 pommes à cuire tranchées mince
1 tasse de sucre
le jus d'un demi-citron

Faire fondre le beurre dans une marmite épaisse; y faire revenir les pommes jusqu'à ce qu'elles aient diminué de volume. Retirer la marmite du feu; ajouter le jus de citron et le sucre. Laisser refroidir. Foncer une assiette à tarte de pâte brisée, remplir avec la garniture aux pommes. Humecter les bords de la première abaisse et recouvrir la tarte d'une seconde abaisse dans laquelle on a fait des incisions pour laisser échapper la vapeur. Bien presser les bords de l'abaisse; badigeonner la surpace de lait ou d'eau; saupoudrer légèrement de sucre. Faire cuire au four à 450oF. durant les 10 pre ières minutes; diminuer la chaleur à 350oF. et prolonger la cuisson durant environ 35 à 40 minutes.

TARTE AUX FRAISES

1¼ tasse de sucre
1 c. à table d'amidon de maïs
1 pincée de sel
3 tasses de fraises tranchées
1 c. à table de beurre

Pâte brisée:

Faire un mélange avec le sucre, l'amidon et le sel; ajouter ce mélange aux fraises. Foncer une assiette à tarte avec de la pâte brisée, y verser les fraises, parsemer de noisettes de beurre, couvrir de bandelettes de pâte entre-croisées. Faire cuire au four à 450oF. les 10 premières minutes, puis à 350oF., 30 minutes de plus.

Germaine Gloutnez - "La cuisine québécoise". Les Editions Eclair. Montréal.

de ci, de ça...



Les visiteurs. — Des personnages intéressants nous ont rendu visite, au journal, la semaine dernière, dont le Secrétaire d'Etat, l'honorable John Roberts, et le Chef du Bureau du Canada du grand quotidien américain, THE NEW YORK TIMES, Robert Trumbull.

*** ***

Les enseignants manitobains protestent. — Au cours du congrès de la Fédération des Travailleurs du Manitoba, la direction de la Société des Enseignants du Manitoba (Manitoba Teachers' Society) a décidé de protester contre le programme fédéral de lutte contre l'inflation parce que ce programme nuit à la procédure normale de négociation des conventions collectives et parce que ses effets se sont révélés injustes. La Société devait adresser une pétition au Premier Ministre Schreyer pour qu'il retire le Manitoba du cadre imposé par le programme.

*** ***

Le rapatriement du contrôle aérien au Québec. — Alors que le gouvernement du Québec par l'entremise du ministre deds Communications, M. Denis Hardy, a donné un autre appui à l'Association des Gens de l'Air du Québec en mettant à sa disposition divers services et bureaux régionaux, les contrôleurs et pilotes du Québec rappellent que leur principale lutte portera prochainement sur le rapatriement du contrôle aérien au Québec.

Le bilinguisme dans les tours de contrôle est un élément spéctaculaire dans cette bataille mais, comme l'indiquait M. Pierre Beaudry, secrétaire de l'AGAQ, la lutte sera vaine si le contrôle de l'espace aérien se fait à l'extérieur du Québec comme cela est en train de se produire.

"La protection de la langue française est un impératif de premier ordre au Québec, a dit M. Hardy, et le gouvernement qui a à veiller sur les destinées du peuple québécois doit être d'une fermeté à toute épreuve quand cette primauté est mise en cause."

M. Hardy a offert à l'AGAQ la collaboration de son ministère en mettant à sa disposition les bureaux régionaux de Communication-Québec.

Les Gens de l'air s'en trouvent heureux mais ils rappellent qu'actuellement il y a 400 contrôleurs anglophones à Moncton qui régissent la circulation aérienne au-dessus du Québec jusqu'à Rivière-du-Loup et qu'il y a 700 contrôleurs aériens anglophones à Toronto qui contrôlent l'espace aérien à partir de Montréal vers l'Ontario. Au surplus on rappelle que c'est le centre de Winnipeg qui contrôle le nord du Québec.

Actuellement, selon M. Beaudry, les Québécois contrôlent moins de 25% du territoire québécois et le ministère du Transport a nettement tendance, d'après lui, à réduire cette proportion.

Au point de vue pratique et à titre d'exemple, disons qu'un appareil d'Air Canada qui quitte Londres pour Toronto survolera tout le Québec mais sera en contact avec des contrôleurs du Québec durant moins de trente minutes. Ayant quitté la zone londonienne, il sera soumis au contrôle de l'Irlande du Nord sur une bonne partie de son trajet avant de passer sous les directives du centre de contrôle de Gander-Oceanic. Au-dessus de Terre-Neuve et du Labrador il sera suivi par Gander après quoi Moncton le prendra jusqu'à une ligne nord-sud passant par Rivière-du-Loup. Etant donné que l'avion se trouvera alors à une altitude de plus de 17,000 pieds il échappera au contrôle de Québec conformément aux exigences du ministère et devra être pris en charge par Montréal directement. Ce sera la première fois, après plus d'une heure de vol au-dessus du Québec qu'il sera sous les directives de contrôleurs québécois. Mais trente minutes plus tard, alors qu'il se trouvera légèrement à l'ouest de Montréal il sera passé immédiatement aux contrôleurs torontois.

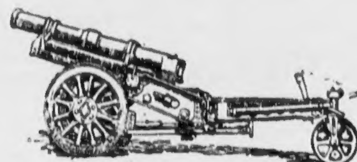
A Montréal, il y a 145 contrôleurs et une quarantaine à Québec ce qui suffit pour le contrôle aérien de 25% du territoire québécois.

Selon les Gens de l'air, il s'agit là du véritable enjeu de la bataille actuelle car en étendant les zones de contrôles de Moncton et de Toronto on pourrait tout simplement ne plus avoir besoin de contrôleurs au Québec sauf naturellement pour les tours de contrôle des aéroports qui contrôlent non pas la circulation aérienne mais les atterrissages et les décollages. Selon M. Beaudry, le ministère des Transports d'Ottawa a déjà préparé un projet en vertu duquel le centre de contrôle de Montréal ne surveillerait le territoire du Québec que dans un rayon de 80 milles laissant à Moncton et à Toronto l'autorité pour le reste du ciel québécois.

(Dans Le Devoir)

*** ***

Des frites avec de la moutarde. — Essayez ça. . . mon copain les adore. . .



Les régions



UN kilomètre à pieds, ça use les souliers. *Photo Hubert Pantel*

FRANC SUCCÈS DU MARCHETON SAINT-PIERRE — SAINT-MALO

Venant du sud, un vent très fort; venant du nord, 57 marcheurs de tout âge sur le chemin 59, entre Saint-Pierre et Saint-Malo. L'enthousiasme des derniers l'emporta et le grand MARCHETON de 10 milles organisé par l'AMI et les COPAINS rapporta $1,985.00 à L'ATELIER RIVIÈRE-ROUGE de Saint-Malo.

Cet argent servira d'une part à quelques réparations de l'édifice, et d'autre part à permettre à l'Atelier d'accepter encore d'autres personnes qui ont besoin d'un emploi dans un cadre protégé où elles peuvent évoluer à leur propre rythme. L'existence de cet Atelier depuis trois ans a beaucoup sensibilisé les gens de la région à cet appel d'un grand nombre de personnes qui veulent prendre leur place dans le courant de la société et y vivre pleinement.

Le Marcheton de l'Atelier Rivière-Rouge était le 3e en 3 ans. Malgré le fait qu'il y ait eu réunis un plus grand nombre de marcheurs en 1975 (69), les fonds de l'an passé étaient inférieurs au résultat de cette année ($1,167.00 en 1975).

Roland Maynard de Saint-Malo, âgé de 14 ans, fut le premier arrivé, ayant parcouru les 10 milles en une heure 35 minutes. La première fille qui termina le marcheton fut Joanne Gobeil (12 ans), en 2 heures 4 minutes. Collette Morin a remporté un prix pour avoir prélevé le plus gros montant, soit $187.00.

S'il y avait eu un prix pour 'participation familiale', sans doute la famille Pierre Laroche aurait été applaudie; en effet, il y avait 5 marcheurs de cette même famille, dont le plus jeune marcheur de la journée, Vincent Laroche, âgé de 10 ans.

L'AMI et les COPAINS, les organisateurs du Marcheton, sont deux groupes de jeunes de Saint-Malo et Saint-Pierre qui s'occupent de différentes rencontres et ramassent de l'argent pour différentes causes. Une quarantaine de marcheurs participaient à ce marcheton.

H. P.

ENTRETIEN... (suite)

vions présente un programme en une dizaine de points assez précis, même avant la loi, qui a été ignoré par le gouvernement fédéral. Nous n'ignorons pas le problème de l'inflation qu'évidemment il faut combattre. Mais je ne crois pas que ce combat doit se faire sur le dos des travailleurs. Ce n'est pas la bonne façon. Il est possible de contrôler les taux d'intérêt, les banques, le profit, qui ne sont pas contrôlés présentement. Et c'est cela, beaucoup plus que les salaires des ouvriers qui provoque l'inflation. Pour ce qui est du chômage, évidemment nous pensons que l'actuel plan anti-inflation contribue à l'augmenter, et va encore l'augmenter. Ce qu'on fait actuellement c'est marcher un pas en avant pour reculer de deux.

La publicité qu'orchestre actuellement le gouvernement aux résultats de sa loi, ne sert à rien. Le gouvernement rencontre de plus en plus d'opposition, même en dehors de ce programme. C'est gaspiller de l'argent inutilement, puisque les gens connaissent maintenant cette loi et ses effets et l'aiment ou ne l'aiment pas.

A. L.:

On a parfois traité cette grève du quatorze d'illégale et d'antidémocratique.

B. C.:

Illégale? Peut-être. Antidémocratique, non. La démocratie c'est plutôt le gouvernement qui ne l'a pas respectée, puisqu'il a été élu sur un programme qu'il ne respecte pas. Il a permis les contrôles malgré toutes les promesses.

A. L.:

Le congrès de la Fédération des Travailleurs du Manitoba s'est tenu il y a deux semaines à Brandon. Pouvez-vous nous évoquer les principaux points de cette réunion?

B. C.:

Il y a eu deux point importants. Premièrement les syndicalistes de la fonction publique provinciale, qui travaillent pour le gouvernement du Manitoba, avaient proposé une résolution qui demandait le retrait de notre soutien au Nouveau Parti Démocratique, qui est ici

(Suite, page 18)

Notre-Dame-de-Lourdes

Le mercredi 20 octobre 1976 à 19h30 sera présenté le film **"Au bout de mon âge"**. Il sera précédé de deux courts métrages et le tout sera présenté à l'institut collégial Notre-Dame à Notre-Dame-de-Lourdes. **"Au bout de mon âge"** est une expérience de cinéma-vérité qui expose les difficultés des gens du troisième âge; le réalisateur a suivi le couple Levasseur à travers les étapes de la séparation. Le film est dur mais la réalité l'est autant sinon davantage.

Tous les francophones de la région de la Montagne et des autres régions sont invités à se rendre à Notre-Dame, le 20 octobre 1976.

Richard Duval
Comite culturel de Lourdes

SFM vous La informe

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 17 AVRIL

RÉSERVEZ-VOUS CETTE JOURNÉE

LE DR ARCHAMBAUTL À SAINT-GEORGES

Le président de la Société Franco-Manitobaine sera à Saint-Georges le lundi 18 octobre pour rencontrer la population francophone de la région.

OÙ? Salle McDougall

QUAND? Lundi, le 18 octobre

HEURE? 20h

À l'ordre du jour:
- rôle de la S.F.M. depuis l'assemblée annuelle
- développement communautaire
- autofinancement
- tout autre point que vous voulez soulever

À BIENTÔT!

○ ○ ○

ATTENTION!!!

MINIFRANGLAIS — MINI FRANCO FUN

Cours de natation au
YMCA de Winnipeg.
Il y a encore des places pour les cours suivants:
Petits (1½ à 2 ans): jeudi matin à 9h15
Petits (2½ à 4 ans): mardi matin à 10h00
Les 9 séances coûtent $9.00
Inscrivez vos petits sans tarder car les cours débuteront bientôt.
Appelez Rita au 253-1894
ou Anne-Marie, à la S.F.M., au 233-4915.

○ ○ ○

ÂGE D'OR — SAINT-PIERRE

Le 20 octobre se déroulera l'assemblée annuelle du club d'âge d'or "Eternelle Jeunesse".
Nous comptons sur votre participation pour le succès de cette réunion!

A l'ordre du jour:
- rapport d'activités
- rapport financier
- discussion

Il ne faut pas oublier qu'il y aura élection pour combler les quatre postes au niveau de l'exécutif.
N'oubliez pas!
C'est le *20 octobre à 8h p.m.*
au Manoir de Saint-Pierre.

○ ○ ○

SAINTE-AGATHE

C'est le 17 octobre qu'aura lieu le souper paroissial de Sainte-Agathe.
Venez rencontrer vos amis!

QUAND? le 17 octobre

HEURE? de 12h à 20h

ENTRÉE? Adultes: $3.00

Enfants de 15 ans et moins: $1.50

Organisé par les Chevaliers de Colomb

ON VOUS ATTEND!

LA FONDATION RADIO SAINT-BONIFACE INC.

Le Comité qui étudie les demandes et qui recommande au Conseil d'Administration de verser certaines bourses ou certains octrois se propose à toute fin pratique de ne tenir ses réunions que deux fois l'an, soit en mai et en novembre de chaque année.
Par conséquent, toute personne ou organisation désireuse de se prévaloir des bienfaits de la Fondation est priée de se procurer une formule de demande en écrivant à

La Fondation Radio Saint-Boniface Inc.
Case postale 102
Saint-Boniface, Winnipeg (Manitoba)
R2H 3B4

Toute demande dûment complétée doit être transmise au Comité avant le 31 octobre 1976.

*** *** ***

Depuis trois ans plusieurs personnes ont démontré un intérêt soutenu à l'oeuvre de la Fondation et le Conseil tient à leur exprimer son entière gratitude.

LE BALLET ROYAL DE WINNIPEG: PREMIER SPECTACLE DE LA SAISON



POÉSIE ET GRÂCE, UNE FORCE NOUVELLE

■ Après un an d'absence j'ai été absolument charmée et surprise de revoir le Ballet Royal de Winnipeg. La compagnie a rajeunie cette année et emploie un bon nombre de danseurs de son Ecole, la différence est très marquée et très agréable.

Le rideau s'est levé sur le "Magnificat", chorégraphie d'Oscar Araiz, musique de J.S. Bach, j'aimerais faire un mot d'esprit et dire que c'était magnifique, mais cela ne l'était pas vraiment. La ligne générale des danseurs est très nette, assez bien controlée (il faut absolument passer sur le fait qu'un danseur a manqué la mesure et qu'une danseuse s'est mélangé les pieds; la faute d'aujourd'hui ne sera pas celle de demain), dans l'ensemble le niveau était bon. Toutefois, les qualités des danseurs ne rachètent pas la pauvreté d'enchaînement des mouvements. De plus, quand on arrive à se créer une atmosphère mystique, elle est invariablement détruite par le fait qu'on voit toutes les coulisses, un panneau avec Défense de Fumer n'ajoute rien au décor, déjà assez pauvre! Il est très difficile de chorégraphier la musique de Bach, c'est une musique qui a de l'ampleur mais la danse ne suit pas. Aussi, il y a beaucoup trop de compositions des mouvements qui ont un air "déjà vu", chez G. Balanchine et H. Lander notamment. Il est bon de s'inspirer des grands chorégraphes, mais il ne faut pas les imiter. Le manque de jeux de lumière s'est fait ressentir. Pour compenser une oeuvre qui manque de force nous avons eu le plaisir d'une très belle chorale dirigée par Henry Engbrecht, des solistes tout à fait à la hautéur.

"Solas". Un mouvement court, dansé par Marina Eglevsky, chorégraphie de Salvatore Aiello sur une musique de E. Villa Lobos. Fort bien dansé ce petit morceau avec de belles expressions dramatiques, mais pourquoi, oh! pourquoi utiliser un vieux disque qui crache et crachotte, tousse et toussote?! Nous avons des oreilles, pitié! le ballet n'est pas seulement un art visuel. Bien sûr on ne pouvait pas faire venir Victoria de Los Angeles et personne peut-être ne chante comme elle... ou vraiment? Si la chorale d'Henry Engbrecht est assez bonne pour le "Magnificat"... vous voyez ce que je veux dire. C'était une erreur artistique, l'oeuvre de Salvatore Aiello en a souffert grandement. Espérons que cela ne va pas le décourager et qu'il va continuer à travailler la chorégraphie, l'apprentissage est long. Il faut donc applaudir Marina Eglevsky pour avoir bien dansé avec une musique pareille, mais de grâce que la direction ne nous soumette plus à la torture d'un tel disque.

Le Ballet Royal de Winnipeg a bien de la chance d'avoir Gailene Stock et Gary Norman dans ses rangs. Ils ont dansé le "Grand Pas de Deux" du Casse-Noisette de J. Neymeier sur la musique traditionnelle de Tchaïkovsky. Ils ont tous deux une très belle technique, des cabrioles battues qui sont vraiment battues et ces fouettés qui tournent exactement en place, beaucoup d'élégance. Ils semblaient un peu nerveux, mais ceci n'a pas marré la richesse de leur expression. Les spectateurs ont été sensibles à l'excellente qualité de leur Pas de Deux et les a applaudis généreusement. Je regrette l'absence d'un décor.

J'ai réservé pour la fin mon appréciation de la pièce de résistance: Mahler 4, "L'Eternité c'est Maintenant", musique de Gustav Mahler, chorégraphie d'Oscar Araiz, et dont c'était la première mondiale. C'est une oeuvre poétique, pleine de grâce et de bon goût. Je ne me trompe pas en disant que le public l'a bien reçue, trois rappels c'est bon signe. La chorégraphie est vigoureuse et très harmonieuse, avec une touche d'humour ici et là. Les costumes et les décors ont été reproduits d'après les oeuvres du peintre Gustav Klimt que Mahler admirait. Ils conviennent admirablement à l'atmosphère de "L'Eternité c'est Maintenant" et complètent le plaisir esthétique auquel des jeux de lumière intéressants contribuent beaucoup.

"Mahler 4" est construit autour d'un poème. Les trois amours de la très jeune fille constituent le premier mouvement. Bonnie Wyckoff est la jeune fille. Elle est la personnification de la grâce innocente. Voici une danseuse qui a évolué et progressé en technique, en force et en assurance depuis un peu plus de trois ans qu'elle est avec le Ballet Royal de Winnipeg, mais qui n'a rien perdu de sa fraîcheur. "L'amour Paternel" dansé par Shéri Cook et Mauricio Wainrot, un invité, avait beaucoup de dignité; l'Amour Fraternel" dansé par David Peregrine avait la tendresse protective d'un grand frère, tandis que Gary Norman, "l'Amour" tout court, était romantique au possible. Le deuxième mouvement était la "Mort" qui subit le charme de l'enfant innocente. Salvatore Aiello en plus de sa technique impeccable a un pouvoir dramatique et une présence en scène magnétique et son duet de la mort avec Bonnie Wyckoff est poignant.

"Souvenir", le troisième mouvement, montre comment les trois amours expriment leur chagrin avec la figure de la mère qui relie le passé et le présent mais aussi l'avenir, l'éternité que l'on voit maintenant dans le quatrième mouvement: le

(Suite, page 22)

Avis d'Audience Publique

Ottawa, le 4 octobre 1976

PREMIÈRE PARTIE

VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

LE 8 NOVEMBRE 1976, 9h00

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes tiendra une audience publique qui s'ouvrira le 8 novembre 1976 à l'Hôtel Vancouver, 900 ouest, rue Georgia, Vancouver (Colombie-Britannique) afin d'étudier ce qui suit:

CALGARY TELEVISION LIMITED, 955 SUD-OUEST, CHEMIN RIDEAU, CALGARY (ALBERTA).

Calgary (Alberta) -761028000

Demande présentée en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un réseau de télévision de langue anglaise se composant de CFAC-TV Calgary (Alberta) et 6 retransmetteurs, CJOC-TV Lethbridge (Alberta) et 6 retransmetteurs, CKND-TV Winnipeg (Manitoba) et CITV-TV Edmonton (Alberta) afin de diffuser pendant la saison 1976-77 toutes les parties de hockey des cowboys de Calgary.

Endroits où l'on peut
examiner la demande:

955, chemin Rideau
Calgary (Alberta)

603, chemin Saint Mary
Winnipeg (Manitoba)

5325-104e rue
Edmonton (Alberta)

Le studio de CJOC-TV
28e Rue nord
Lethbridge (Alberta)

CANWEST BROADCASTING LTD., 603, CHEMIN SAINT MARY, WINNIPEG (MANITOBA).

Winnipeg (Manitoba) -761030600

Demande présentée en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un réseau de télévision de langue anglaise se composant de CKND-TV Winnipeg (Manitoba), CFAC-TV Calgary (Alberta) et 6 retransmetteurs et CJOC-TV Lethbridge (Alberta) et 6 retransmetteurs et CITV-TV (Edmonton (Alberta) afin de diffuser pendant la saison 1976-77 toutes les parties de hockey disputées à domicile **des Jets de Winnipeg.**

Endroits où l'on peut
examiner la demande:

603, chemin Saint Mary
Winnipeg (Manitoba)

955, chemin Rideau
Calgary (Alberta)

5325-104e rue
Edmonton (Alberta)

Le studio de CJOC-TV
28e Rue nord
Lethbridge (Alberta)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Règles de procédure:

Toute personne intéressée à faire connaître son point de vue au Conseil, sous forme de plainte, représentation, intervention ou observation peut consulter les Règles de procédure du CRTC pour obtenir les renseignements à l'égard de la formulation, la signification et le dépôt de ces commentaires. Le public peut se procurer un exemplaire de ces règles à l'endroit suivant: Centre d'Edition, Imprimerie et édition, Ministère des Approvisionnements et Services, 270, rue Albert, Ottawa (Ontario).

Date limite de réception des interventions:

Le 25 octobre 1976.

Destinataires: Le requérant et le CRTC avec preuve de signification.

Examen des documents: A l'adresse susmentionnée et aux bureaux du Conseil, 100, rue Metcalfe, pièce 1601, Ottawa (Ontario).

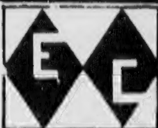
Renseignements: Ecrire au CRTC ou composer les numéros 613-996-2294 ou 995-6957.

Guy Lefebvre
Secrétaire général

Avis public CRTC 1976-79



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission





spectacles et arts

FONDUE AU C.C.F.M.

Le Centre Culturel franco-manitobain a organisé pour le 23 octobre une Fondue bourguignonne. Si on se rappelle la popularité des fameuses fondues organisées par l'ancien Centre Culturel de Saint-Boniface, c'est un événement qui promet beaucoup. Mais, si en plus on nous dit que l'artiste invitée de cette soirée est Mona Gauthier, c'est alors un événement à ne pas manquer.

En quelques années, Mona a su charmer par son talent un public de plus en plus nombreux. Elle a participé entre autres aux spectacles de la chorale Les Blés au Vent, du 100 Nons et des Gais Manitobains. Son répertoire personnel est formé en majeure partie de chansonnettes françaises. Par contre, comme elle le dit elle-même: "J'aime beaucoup les chansons poétiques et mélodieuses mais j'apprécie la musique de tout genre".

Venez partager un bon repas et une belle soirée en compagnie de Mona Gauthier, le 23 octobre prochain. Les billets sont en vente aux guichets du C.C.F.M.



L'ALLIANCE FRANÇAISE VOUS INVITE

L'ALLIANCE FRANÇAISE DU MANITOBA a le plaisir de vous inviter, vous et vos amis, à son thé annuel et à une exposition de peintures de Roger Lafrenière qui auront lieu au 1301, Wellington Crescent, le dimanche 17 octobre 1976, de 15h00 à 17h00 heures.

Avis Public

Ottawa, le 4 octobre 1976

MODIFICATION AU RÈGLEMENT RELATIF À LA TÉLÉDIFFUSION

(Modification au règlement relatif à la teneur en émissions canadiennes)

A la suite de son avis public du 3 août 1976, le Conseil publie aujourd'hui la modification suivante au Règlement relatif à la télédiffusion en date du 15 septembre 1976:

1. L'article 6A du **Règlement relatif à la télédiffusion** est modifié par l'adjonction du paragraphe suivant:

"(10) Aux fins du présent article, les heures de diffusion consacrées à une émission sont présumées comprendre le temps consacré au matériel publicitaire qui est
(a) compris dans l'émission;
(b) présenté lors d'une pause dans l'émission; ou
(c) présenté entre la fin de l'émission et le début de l'émission suivante."

Guy Lefebvre
Secrétaire général



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission





C'est une toute
les nouvelles Chevrole
sont a

La Chevette	La Chevelle Malibu Classic	La Vega à arrière ouvrant	Le coupé
52 MI/GAL grand-route 38 MI/GAL ville	28 MI/GAL grand-route 21 MI/GAL ville	41 MI/GAL grand-route 30 MI/GAL ville	41 MI/GAL grand-route
Ces chiffres sont estimatifs et basés sur les méthodes d'essai approuvées par Transports Canada pour le moteur 4 cylindres de 1.6 litre à carburateur 1 corps livrable en option, avec rapport de pont arrière de 3.70 et boîte manuelle à 4 vitesses*	Ces chiffres sont estimatifs et basés sur les méthodes d'essai approuvées par Transports Canada pour un coupé Malibu Classic équipé d'un moteur 6 cylindres de 250 po cu. à carburateur 1 corps, avec rapport de pont arrière de 2.73 et boîte de vitesses automatique*	Ces chiffres sont estimatifs et basés sur les méthodes d'essai approuvées par Transports Canada pour un moteur Dura-Built 4 cylindres de 140 po. cu. à carburateur 2 corps, avec rapport de pont arrière de 2.92* et boîte manuelle à 4 vitesses*	Ces chiffres sont est d'essai approuvées p Dura-Built 4 cylindre corps, avec rapport manuelle à 4 vitesse
La Monte Carlo	**La Chevrolet Nova**	**La Chevrolet Impala**	**La fo Cl**
27 MI/GAL grand-route 19 MI/GAL ville	33 MI/GAL grand-route 23 MI/GAL ville	28 MI/GAL grand-route 21 MI/GAL ville	30 MI/GAL grand-route
Ces chiffres sont estimatifs et basés sur les méthodes d'essai approuvées par Transports Canada pour un moteur V8 de 305 po. cu. à carburateur 2 corps, avec rapport de pont arrière de 2.56 et boîte de vitesses automatique	Ces chiffres sont estimatifs et basés sur les méthodes d'essai approuvées par Transports Canada pour un coupé Nova équipé d'un moteur 6 cylindres de 250 po. cu. à carburateur 1 corps, avec rapport de pont arrière de 2.73 et boîte manuelle à 3 vitesses*	Ces chiffres sont estimatifs et basés sur les méthodes d'essai approuvées par Transports Canada pour un moteur 6 cylindres de 250 po. cu. à carburateur 1 corps, avec rapport de pont arrière de 2.73 et boîte de vitesses automatique*	Ces chiffres sont est d'essai approuvées p 6 cylindres de 250 po rapport de pont arrie vitesses*

** Rappelez-vous que ces chiffres sont estimatifs et basés sur les méthodes d'essai approuvées par Transports Canada. Le millage réel peut varier selon le lieu où vous conduisez, vos habitudes de conduite, l'état de votre voiture et l'équipement en option.*

V



de bonne

La Chevrolet Caprice Classic

Nous avons entièrement repensé la voiture préférée des Canadiens
• hauteur siège-plafond plus grande • plus d'espace pour les jambes à l'arrière
• plus d'espace dans le coffre à bagages • plus efficace

Plus logique, beaucoup plus logique.

28 MI/GAL grand-route **20 MI/GAL** ville

Ces chiffres sont estimatifs et basés sur les méthodes d'essai approuvées par Transports Canada pour un moteur V8 de 305 po. cu. à carburateur 2 corps, avec rapport de pont arrière de 2.56 et boîte de vitesses automatique.*

... et tout

Boom



André Cailloux





La Source







Jean-Pierre Aumont



Jacques Houde







COUP D'OEIL

PROGRAMME DE LA RADIO

ET DE LA TÉLÉVISION

SEMAINE DU 16
AU 22 OCTOBRE

Avis Public

Ottawa, le 4 octobre 1976.

APPEL DE DEMANDES DE LICENCES DE TÉLÉVISION PAR CÂBLE POUR DESSERVIR CERTAINS SECTEURS DU MANITOBA

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications annonce par la présente qu'il est disposé à recevoir des demandes de licences de radiodiffusion de télévision par câble en vue de desservir les communautés situées dans les zones de recouvrement des contours B de CBWT, CBWFT, CKY-TV, CKND-TV Winnipeg, CKX-TV, CKYB-TV Brandon and CBWST, CKYD-TV Dauphin, Manitoba.

Les personnes désireuses de desservir les communautés dans ces régions ont jusqu'au 30 décembre 1976 pour présenter leurs demandes.

Dans l'avis public du 5 juillet 1974 (Décision CRTC 74-201), le Conseil autorisait les titulaires de licence à installer une tête de ligne éloignée à Tolstoi (Manitoba), aux conditions suivantes:

1. Les titulaires de licence doivent conclure un accord mutuel en vue d'exploiter la tête de ligne éloignée et d'en partager la propriété et le contrôle. Cet accord doit également fournir l'occasion, sur une base équitable, aux titulaires de licence actuels et futurs qui le désirent d'utiliser la tête de ligne éloignée.
2. Les titulaires de licence seront priés, si on le juge nécessaire à l'avenir, d'effectuer à la tête des lignes les améliorations techniques qui pourraient s'imposer en vue de fournir des signaux d'une qualité technique adéquate aux localités à l'extérieur de la région de Winnipeg. Le coût de telles améliorations devra être indiqué dans tout accord en vue du partage futur de la tête de ligne.

Le Conseil estime que, sauf preuve du contraire, la tête de ligne éloignée située à Tolstoi (Manitoba) offre un point d'accès logique pour l'expansion de la télévision par câble. Il s'attend donc à ce que toute demande de licence projetant d'employer la tête de ligne de Tolstoi donne les détails des accords provisoires conclus avec les propriétaires de ladite tête de ligne.

De plus, toutes les demandes prévoyant l'utilisation de micro-ondes devront soumettre ce qui suit:

a) Lorsque les micro-ondes doivent être fournis par une société d'exploitation de services de télécommunications, une copie de l'accord de principe conclu entre la société d'exploitation et le requérant doit être présentée au Conseil. Les demandes devront également fournir des détails sur toute offre faite par des sociétés d'exploitation prévoyant l'utilisation de micro-ondes, sur le tarif de ce service et sur les sommes prélevées par la société d'exploitation. S'il s'agit d'une demande portant sur un réseau hertzien déjà implanté ou projeté, on devra fournir tous les détails concernant les accords de partage des frais avec d'autres requérants ou d'autres titulaires qui font partie ou se proposent de faire partie de ce réseau.

b) Lorsque les micro-ondes doivent être fournis par le requérant, ou si ce dernier se propose d'utiliser les installations d'une société privée qui n'est pas une société d'exploitation, la demande devra donner des renseignements détaillés sur tous les frais de micro-ondes. Si cette proposition implique plus d'une entreprise de télévision par câble actuelle ou projetée, la demande devra fournir tous les détails concernant les accords de partage de frais avec d'autres requérants ou d'autres titulaires qui participent ou se proposent de participer à cet accord.

c) Le requérant doit donner tous les détails concernant l'emplacement de la tête de ligne éloignée et l'acheminement projeté des micro-ondes. La demande devra fournir d'une part le détail des frais entraînés par la mise en place et/ou l'utilisation des installations de tête de ligne éloignée, et d'autre part, signaler tout accord concernant la mise en place et/ou l'utilisation des installations.

d) Toutes les demandes doivent indiquer le tarif mensuel des abonnés ainsi que les frais de service par micro-ondes.

Le Conseil n'étudiera aucune demande de télévision par câble prévoyant l'enregistrement sur bande magnétoscopique de signaux de télévision à moins que toutes les autorisations nécessaires n'aient été données par écrit et déposées au Conseil.

Les personnes désirant présenter des demandes sont priées de tenir compte des exigences stipulées par le Gouverneur général en Conseil dans les Directives à l'intention du Conseil, décrets C.P. 1969-2229 dans sa forme modifiée et C.P. 1972-1569. Le Conseil étudiera toute demande satisfaisant aux exigences du décret du Conseil.

Les requérants doivent également tenir compte du fait que, dans ces décisions et énoncés de politique antérieurs, le Conseil s'attendait à ce que les titulaires de licence détiennent tout au moins la propriété réelle et le contrôle des têtes de ligne locales, des amplificateurs et des prises dans leurs entreprises de télévision par câble.

Le Conseil est convaincu que la télévision par câble doit compléter les services de radiodiffusion actuels du Manitoba et ne devrait pas entraver leur aptitude actuelle ou future. Désormais, toute demande de licence de télévision par câble doit faire état des modalités précises d'introduction de la télévision par câble dans une région de façon à consolider les services existants et à aider à atteindre les objectifs stipulés dans la Loi sur la radioduffusion.

En outre, lorsqu'il étudiera les demandes concernant les régions en questions, le Conseil exigera que:

a) Les titulaires de licence des stations de radiodiffusion de télévision locales dont les contours A ou B sont situés à l'intérieur des territoires pour lesquels les demandes ont été soumises conformément à cet avis, déposent la preuve documentaire et fassent les représentations qu'ils jugent nécessaires à propos de l'effet probable que l'autorisation d'entreprises de télévision par câble, à l'intérieur de ces zones de rayonnement, aura sur le maintien de la viabilité de ces stations, et

b) les titulaires de licence de stations de télévision locales et chaque requérant de licence de télévision par câble expliquent les mesures prises ou envisagées, individuellement et collectivement, en vue d'assurer le maintien du service de télévision "conventionnelle".

Le Conseil annoncera plus tard la date et le lieu où se tiendra l'audience où ces demandes seront étudiées et où le public pourra les consulter. Les détails de chaque demande seront également publiés dans les journaux de la région qui doit être desservie.

Le public aura alors l'occasion de faire des commentaires au sujet de toute demande en déposant une intervention écrite au bureau du soussigné et en faisant parvenir une copie au requérant, au moins quinze (15) jours avant l'audience.

Guy Lefebvre,
Secrétaire Général.

Avis Public CRTC 1976—82



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

LE CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN

lance un grand
CONCOURS de RECETTES CANADIENNES-FRANÇAISES
pour tous les franco-manitobains.

VOICI LES DÉTAILS:

1. Le Centre Culturel Franco-Manitobain se prépare à mettre sur pied un restaurant canadien-français avec cuisine canadienne-française. Pour ce faire, il a besoin de votre aide

2. Tous les adolescents, les hommes et les femmes franco-manitobains désireux de participer au concours doivent fournir une recette personnelle, typiquement canadienne-française (plats cuisinés, viandes, soupes, desserts, etc.). La recette doit être dactylographiée ou écrite lisiblement sur papier blanc (8½" x 11").

3. Toute recette reçue deviendra la propriété du Centre Culturel Franco-Manitobain. Si le C.C.F.M. devait éventuellement faire imprimer ces recettes, seul le Centre bénéficierait des droits d'auteur.

4. Envoyez vos recettes entre le 1er et le 31 octobre à:

   CONCOURS DE RECETTES
   Le Centre Culturel Franco-Manitobain
   340, boulevard Provencher
   SAINT-BONIFACE, Manitoba
   R2H 0G7

5. Une sélection sera faite parmi les recettes qui seront reçues. Il ne s'agira pas de choisir les meilleures recettes, car nous le savons, les recettes seront toutes bonnes. Les personnes ayant envoyé les trois recettes jugées les plus originales et les plus typiquement canadiennes-françaises recevront les prix suivants:

PREMIER PRIX:

un "Oster Kitchen Center" (malaxeur, mélangeur, presse-jus combinés) offert par LES CAISSES POPULAIRES, 390, boulevard Provencher

DEUXIÈME PRIX:

un grille-pain offert par FONTAINE ÉLECTRIQUE, 165, boulevard Provencher

TROISIÈME PRIX:

un bon d'achat de $20.00 offert par CHEZ HUOT, 200, boulevard Provencher

6. Les recettes reçues serviront à la préparation du menu du nouveau restaurant du C.C.F.M.

Second regard
dimanche 17, 17 h 00

L'actualité religieuse au Canada et dans le monde

A l'émission **Second regard**, le dimanche 17 octobre à 17 heures, la télévision française de Radio-Canada vous proposera quatre sujets tirés de l'actualité religieuse la plus immédiate. Le programme prévoit en effet un entretien avec Mgr Gérard-Marie Coderre, évêque du diocèse de Saint-Jean, entretien qui sera en réalité une réflexion sur les jeunes et leur engagement, en vue du 5e synode mondial qui aura lieu à Rome en septembre 1977. Les évêques du continent américain se sont rencontrés récemment pour examiner certains problèmes. La discussion n'avait rien d'officiel, mais elle comporte des informations qui se rapportent au prochain synode.

L'émission **Second regard** du 17 octobre nous montrera en outre ce qu'est l'univers des Apôtres de l'amour infini. Le père Jean de la Trinité nous parlera du monastère de Saint-Jovite, au cours d'une discussion où l'on expliquera le but et le mandat des Apôtres de l'amour infini.

D'autre part, on sait que du 1er au 4 octobre a eu lieu la célébration du 750e anniversaire de la mort de saint François d'Assise: le Tiers ordre séculier de la région métropolitaine y a participé activement. On fera donc état de la participation des laïques franciscains à cet événement. François d'Assise, né en 1181, est mort en 1226 après avoir fondé l'ordre des Frères mineurs, dont l'institution fut approuvée par le pape en 1210. Il a écrit lui-même les règles de sa communauté, qui sont un pur reflet de l'esprit évangélique. L'ordre des franciscains a donné au monde de grands missionnaires et de grands savants, dont Roger Bacon n'est pas le moindre.

Jacques Houde



Il y aura aussi, à l'émission **Second regard** du 17 octobre, un reportage sur la 4e assemblée générale du Mouvement international d'apostolat en milieux sociaux indépendants (MIAMSI), qui se sera déroulée du 29 septembre au 6 octobre chez les Pères jésuites de Saint-Jérôme. Vingt-trois pays des cinq continents ont pris part à cette assemblée. Le thème de la réunion: politique, économie, culture: défis à notre foi. Un certain nombre de séquences du reportage seront consacrées au mouvement québécois Renouveau chrétien, qui fait partie du MIAMSI.

L'émission télévisée **Second regard** du 17 octobre à 17 heures, sur la chaîne française de Radio-Canada, sera réalisée par Lucien Létourneau. Yves Blouin a fait les recherches, les textes et les interviews. Script-assistante: Pierrette Johnson.

Renseignez-vous tous les dimanches à 17 heures, sur l'actualité religieuse au Canada et dans le monde, en suivant les émissions de la série **Second regard**, à la télévision française de Radio-Canada, avec l'animateur Jacques Houde.

Femme d'aujourd'hui
semaine du 18, 13 h 35

Ciné-club
dimanche 17, 23h00

Les Grands Films
jeudi 21, 20 h 00

Toujours intéressant toujours utile

Femme d'aujourd'hui du **lundi 18 octobre** à 13 h 35 s'ouvrira par une table ronde ayant pour thème: «Qu'est-ce que l'école primaire propose en 1976?» Recherche: Andrée Thibault. Suivra un mini-récital de Danielle Oderra qui interprétera trois chansons de son répertoire, dont l'une en duo avec son mari Roberto Medile. L'émission se poursuivra par une interview avec Mme Marielle Deslauriers, veuve avec neuf enfants et professeur de natation. Recherche: Hélène Roy. L'émission se terminera par «Télé-flash»: nouvelles et primeurs d'intérêt féminin. Animatrice: Aline Desjardins; réalisation: Yves Dumoulin.

Le mardi 19 octobre, l'émission nous parviendra d'Ottawa. Il y sera notamment question des femmes des agents du Service extérieur ou femmes de diplomates. Deux d'entre elles, Françoise Gilbert et Micheline Sousinsky, répondront aux questions de Françoise Gérard concernant leurs devoirs officiels pour lesquels elles ne sont pas rémunérées: leurs problèmes particuliers tels que les déménagements, l'éducation de leurs enfants, les réceptions qu'elles doivent organiser et auxquelles elles doivent participer, etc. Egalement au programme: une entrevue de Monique Bégin, récemment nommée ministre du Revenu national au sein du cabinet Trudeau. La généalogie: pourquoi et comment chercher l'origine de nos familles et de nos noms de famille? Réalisation: Kristine Von Hlaky.

Femme d'aujourd'hui du **jeudi 21 octobre** s'ouvrira sur une étude portant sur les jeunes couples non mariés. Il sera également question des tissus Souliadot: une technique d'impression à la main qui remonte aux temps anciens. Originant de France et maintenant répandue dans plusieurs pays, cette technique donne des résultats extraordinaires. *Regards sur la croissance des enfants canadiens-français* est le fruit d'une étude entreprise il y a quelques années par l'Université de Montréal, au cours de laquelle on a étudié les courbes de croissance de nos enfants en comparaison avec ceux d'autres ethnies. Animatrice: Aline Desjardins; recherche et entrevues: France Nadeau; réalisation: Pierre Duceppe.

Il était une fois une femme du nom de madame Dupuis (ou madame Leblanc, etc.) qui, après le départ de son mari pour le travail (ou avec lui s'il s'était levé tôt) sirotait son café préféré. Ce café, récolté au Brésil et acheté là-bas par une compagnie multinationale, a été expédié au Canada par un navire appartenant a une autre multinationale. Le café a été torréfié, moulu, empaqueté ici ou ailleurs et placé sur les étagères du magasin (ordinaire ou coopératif) par des employés syndiqués. C'est là que madame Dupuis l'a acheté. Cette dernière s'est servie, pour acheter ses denrées alimentaires, d'argent qu'elle s'est procuré à la banque ou à la caisse populaire, près de chez elle, grâce à son chèque de salaire ou à celui de son mari. Voilà un exemple de science économique tel que vécu chaque jour en buvant votre café, le matin, mesdames et messieurs. C'est un peu ce que traitera, avec le sourire, une nouvelle chronique de **Femme d'aujourd'hui:** *Introduction à la science economique*. C'est le cas de dire que souvent nous faisons de la science économique (comme M. Jourdain faisait de la prose) sans le savoir. Ces chroniques d'une durée d'environ 20 minutes seront présentes au cours de quatre émissions de **Femme d'aujourd'hui** à compter du **vendredi 22 octobre**, à 13 h 35. L'invité sera alors le professeur Rodrigue Tremblay, économiste à l'Université de Montréal. Animatrice: Louise Arcand; recherche et entrevues: Nicole Laurier; réalisation: Fernand Ippersiel.

«La Source»

Les cinéphiles pourront voir ou revoir *la Source* d'Ingmar Bergman à **Ciné-club**, le dimanche 17 octobre à 23h00. Ce film est interprété par Max von Sydow, Birgitta Valbert et Gunnel Lindblom.

En Suède, au XIVe siècle, Karin, la fille d'un riche fermier, doit partir en compagnie d'Ingeri, porter des cierges à l'église. En route, elle rencontre trois pâtres et partage ses provisions avec eux. Mais les hommes la violent et la tuent devant Ingeri, impuissante, qui rentre à la ferme mais n'ose se présenter au maître. Les pâtres arrivent à leur tour, sont invités, et commettent l'erreur de proposer à la fermière la robe de sa fille.

On a écrit au sujet de ce film: «Avec *la Source*, Bergman tente à nouveau sa recherche métaphysique, ici les rapports christianisme-paganisme, mais surtout il s'attache à nous rendre sensible un certain rêve de pureté. Pourquoi, après *les Fraises sauvages* et *le Visage*, cette quête esthétique, morale, quasi mystique de la pureté? A son habitude, Bergman ne la découvre qu'au travers du fanatisme, de la violence, de la mort.»

«La moutarde me monte au nez»

Pierre Richard, Jane Birkin et Claude Piépu vous feront rire aux larmes dans la comédie de Claude Zidi: *La moutarde me monte au nez*, présentée aux **Grands Films**, le jeudi 21 octobre à 20 heures, si la partie de baseball devait être annulée à cause de la pluie.

Pierre Durois, professeur de mathématiques dans un collège de jeunes filles, est contraint de bâcler ses cours pour honorer les engagements qu'il prend ailleurs. Sollicité par son père, chirurgien réputé et maire de la ville, forcé par un austère directeur de lycée et imploré par un ami journaliste, Pierre, dans sa classe, doit écrire les discours électoraux de la prochaine campagne, corriger les copies d'un collègue malade et, enfin, rédiger un article à sensation à partir de clichés scandaleux sur la présence en ville de la star Jackie Logan. Ses élèves prennent connaissance de ses écrits et intervertissent malicieusement les dossiers. Le maire emporte l'article et le journaliste, les discours! S'apercevant de cette catastrophique substitution, Pierre s'élance dans une course effrénée pour restituer à chacun son dû. Le premier échange s'opère sans problème: son père n'y a vu que du feu. Il en va tout autrement de l'article à scandale.

Pierre Richard confirme magnifiquement sa réputation de grand comique que lui ont value les films *le Grand blond à la chaussure noire* et *le Distrait*.

La moutarde me monte au nez



Émissions locales spéciales à CKSB

C'est une fin de semaine bourrée d'émissions d'intérêt local que CKSB vous propose pour les jours qui viennent. D'abord, le 15 octobre, à 22h, l'émission **Le pont des arts** *sera consacrée au Centre culturel franco-manitobain. On tâchera d'y déceler le rôle d'un Centre culturel dans un milieu francophone minoritaire. On parlera du statut politique du Centre, de son fonctionnement interne et aussi de ses rapports avec les divers groupes culturels. Animée par Jean-Guy Roy, l'émission a été réalisée par Gabriel Dubé.*

Le samedi 16 octobre à 18h, l'émission **Voix et rythmes du pays** *mettra en vedette le chanteur manitobain Michel Chammartin et ses musiciens Guy Trudeau et Normand Lussier. L'enregistrement a été réalisé sur multi-pistes par Martin Cloutier lors d'un spectacle donné devant salle comble le 27 mars dernier à l'Institut collégial Saint-Jean-Baptiste. Paroles, musique, technique, sont toutes créations manitobaines. Parmi les chansons qu'on entendra, on pourra reconnaître certains airs qui avaient fait partie de la production du Cercle Molière, "Il y avait une fois dans une grande plaine platte ".*

Enfin, dimanche soir à 17h20, l'émission **Gens de mon pays** *nous fera faire connaissance avec l'abbé de la Trappe Notre-Dame des Prairies, Dom Marcel Carbotte. Il a été interviewé par Jean-Guy Roy à l'occasion du départ des trappistes pour la région de la montagne.*

CAHIER MANITOBAIN

mardi 19 octobre
en direct du

Centre culturel de Sainte-Anne-des-Chênes

Invités :

Jean-Jacques Le François
Gérard Archambault

sujets :

l'autofinancement des groupes culturels
les villages dortoirs
la météorologie

Tous les habitants de la région sont invités à assister et à participer à cette émission.
On vous demande d'être sur les lieux dès 16h30.



Michel Chammartin et ses musiciens Guy Trudeau et Normand Lussier seront les invités à Voix et rythmes du pays, le samedi 16 octobre à 18h.

Les Jardins d'hiver
le 17, 13h00

Que fait-on pour nos vieillards?

Longtemps laissée pour compte, la situation pénible et souvent dramatique des personnes âgées fait désormais l'objet d'une foule de colloques, de films, d'émissions à la radio et à la télévision, d'articles dans les journaux et publications diverses, à un tel point qu'on abuse de ce sujet, prétendent certains. Mais tant que le sort des vieillards en général ne sera pas amélioré sinon réglé une fois pour toutes, il faudra sans relâche sensibiliser les organismes gouvernementaux et l'opinion publique à la difficulté de vieillir, chez nous.

Aux **Beaux Dimanches,** le 17 octobre à **13h00**, les téléspectateurs pourront voir **les Jardins d'hiver,** long métrage de Georges Dufaux, sur la situation des personnes âgées dans les centres d'accueil du Québec.

Les Jardins d'hiver complètent la trilogie de l'équipe Dufaux-Tremblay dans un secteur particulier du domaine social, commencée avec *A votre santé* (sur les hôpitaux du Québec, télévisée par Radio-Canada l'an dernier) et *Au bout de mon âge* (sur le droit — bafoué — des personnes âgées de mourir chez soi, télévisé récemment par Radio-Canada). Dans **les Jardins d'hiver,** on examine un centre d'accueil «idéal» et subventionné comme une expérience-pilote par le ministère québécois des Affaires sociales. Ici, tout est conçu pour le confort et la distraction des pensionnaires. Le personnel est aux petits soins, on a le médecin à la portée de la main, on est entouré d'amis, on n'a jamais à se préparer ses repas et on est en sécurité «puisqu'il se distribue 1476 pilules par jour pour 200 résidants...» Mais ce n'est pas le paradis pour autant! Car c'est tout de même le pensionnat, les horaires et les règlements à respecter, la promiscuité forcée, bref, une vie communautaire à laquelle on n'est pas toujours préparé, au déclin de la vie! Des employés de l'institution déclarent tout bonnement aux cinéastes qu'ils ne voudraient pas voir leurs propres parents ici! Et un médecin de conclure: «La plupart se résignent à venir ici faute d'aide à la maison. L'idéal serait qu'on puisse continuer à vivre comme on a vécu, et qu'on obtienne à la maison les services qui sont dispensés ici...»

Les Jardins d'hiver ont été tournés en même temps que *Au bout de mon âge,* en 1974-75, avec la collaboration des centres de services sociaux, au foyer Saint-Laurent et à la résidence Berthiaume-du-Tremblay.

Le film pose la question du sort réservé aux personnes âgées. Dans toutes les sociétés humaines, il y a eu des vieillards. Les solutions vis-à-vis des problèmes que leur posaient ces derniers ont été diverses: on les tuait, on les laissait mourir, on leur accordait un minimum vital, ou encore on leur assurait une fin confortable, ou même on les honorait à titre de sages et on les comblait.

Mais qu'en est-il de la vie à l'intérieur de ces résidences ou foyers pour personnes âgées qui sont, dans notre société, la mesure de notre considération pour les vieux? C'est ce que le film **les Jardins d'hiver** se propose de nous faire voir, alors que la caméra pénètre le long des corridors blancs et jusque dans les chambres où vivent ces hommes et ces femmes arrivés au crépuscule de la vie. L'aperçu qu'il nous livre nous porte à réfléchir sur le sens du vieillissement, entretenu par la société à travers l'existence de foyers semblables.

Car même si l'on peut constater l'existence d'une paix sociale et très peu de révolte dans ces résidences, c'est là une certaine béatitude qui se confond avec l'ennui qui dévore les vieux. C'est aussi l'amer et humiliant sentiment d'inutilité et la solitude dans une cage dorée à l'extérieur d'un monde qui n'a pour eux qu'indifférence. A la fin, on se rend bien compte que les vieux sont, pour la société, des êtres embarrassants dont on ne sait trop que faire. Sont-ils condamnés à une sinistre apathie de retraités pensionnés, nourris, logés, blanchis? Sommes-nous finalement incapables de leur permettre de poursuivre un rôle actif et utile?

Ce sont là quelques-unes des questions soulevées dans ce documentaire qui nous incite à réfléchir sur les problèmes du vieillissement, problèmes qui nous concernent tous à un moment de notre vie.

Réalisation: Georges Dufaux; recherche et assistante à la réalisation: Diane Létourneau-Tremblay; montage: Suzanne Allard et Georges Dufaux; son: Jacques Blouin; montage sonore: Pierre Bernier; mixage: Jean-Pierre Joutel; assistant à la caméra: Jacques Tougas; assistante à la régie: Jacqueline Marquis; administration: Françoise Berd; production: Jean-Marc Garand, pour l'Office national du film.










COUP D'OEIL SUR LA SEMAINE

SAMEDI

16 octobre

9:00 DEMETAN
9:30 WICKIE
10:00 HERCULE JONSSON
10:30 LASSIE
11:00 LES ENFANTS DU 47A
11:30 SERIE MONDIALE DE BASEBALL
15:00 PINOCCHIO
15:30 SPORTHEQUE
16:00 HEROS DU SAMEDI
17:00 BAGATELLE
18:00 POURQUOI
18:30 TELEJOURNAL
18:35 PARTOUT
19:00 SOIREE DU HOCKEY
''Mtl vs N.Y. Rangers''
21:30 COSMOS 1999
22:30 TELEJOURNAL
22:45 NOUVELLES DU SPORT
23:00 AFFAIRES DE L'ETAT
23:10 CINEMA

Boom. Drame réalisé par Joseph Losey, avec Elizabeth Taylor, Richard Burton et Joanna Shimkus. Une veuve vit seule dans une villa où elle dicte ses mémoires à une secrétaire. Survient un poète déchu qui lui demande l'hospitalité. Elle apprend que le poète a été l'hôte de diverses femmes qui sont décédées peu après sa venue. Déjà atteinte d'une maladie grave, elle accepte pourtant le défi (Brit. 68).

DIMANCHE

17 octobre

9:00 YOGI
9:30 MON AMI GUIGNOL
9:45 BIBLE EN PAPIER
10:00 JOUR DU SEIGNEUR
11:00 TEMPOREL
11:30 CINE MAGAZINE
12:00 SEMAINE VERTE
13:00 LES JARDINS D'HIVER
14:30 CINEMA
''Le journal d'Anne Frank''
17:00 SECOND REGARD
18:00 DECLIC
18:30 NANA MOUSKOURI
19:30 SERIE MONDIALE DE BASEBALL
21:35 TELESCOPIE
22:00 QUINZE ANS PLUS TARD
22:30 TELEJOURNAL
22:45 NOUVELLES DU SPORT
23:00 CINE CLUB

La Source. Drame réalisé par Ingmar Bergman, avec Birgitte Petersson, Max von Sydow, Birgitta Valberg et Gunnel Lindblom. Revêtue de ses plus beaux atours, la fille d'un riche fermier part à cheval avec une servante, brûler des cierges à l'église, un rite annuel qui doit être accompli par une jeune vierge. En chemin, elles rencontrent trois bergers (Suédois 60).

LUNDI

18 octobre

9:10 THE SUNRUNNERS
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 DU SOLEIL A 5 CENTS
10:15 AU JARDIN DE PIERROT
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 L'HOMME QUI REVIENT DE LOIN
12:00 CHER ONCLE BILL
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
Laurel et Hardy: Sous les verrous'
16:00 BOBINO
16:30 LES EGREGORES
17:00 ROBINSON SUISSE
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LA P'TITE SEMAINE
19:30 VIEILLIR ET VIVRE
20:00 Y A PAS DE PROBLEME
20:30 AVEC LE TEMPS
21:00 TELE SELECTION
''Ceux de 63'', drame avec James Brolin
22:30 TELEJOURNAL
22:45 NOUVELLES LOCALES ET SPORT
23:05 EVASIONS CELEBRES
24:05 CINEMA

La Victime désignée. Drame réalisé par Maurizio Lucidi, avec Tomas Milian, Pierre Clémenti et Katia Christine. Un dessinateur a épousé une riche héritière qui l'a établi directeur de ses affaires. Il supporte mal ce mariage d'intérêt surtout depuis qu'il s'est épris d'une covergirl. Un ami de rencontre lui propose un échange de meurtres: il tuera sa femme pourvu que le dessinateur s'engage à abattre son frère (It. 71)

MARDI

19 octobre

9:15 CENT TOURS DE CENTOUR
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 YOU HOU
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 LES COUSINS DE LA CONSTANCE
12:00 CHEVAUX DU SOLEIL
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA:
''Edouard et Caroline''. Drame avec Anne Vernon et Daniel Gélin
16:00 BOBINO
16:30 NIC ET PIC
17:00 NANNY
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 SERIE MONDIALE DE BASEBALL
22:30 TELEJOURNAL
22:45 NOUVELLES REGIONALES ET SPORTS
23:05 RENCONTRES
Invité: Jean-François Revel, journaliste
23:35 PROPOS ET CONFIDENCES DE JEAN-PIERRE AUMONT
24:05 CINEMA.

Valparaiso, Valparaiso. Film réalisé par Pascal Aubier, avec Alain Cuny, Bernadette Lafont et Yves Vincent. Aventures d'un écrivain pour qui l'art et l'amour se confondent avec la révolution. Il est entraîné dans une organisation clandestine et doit passer à l'action (Fr. 70)

MERCREDI

20 octobre

9:15 CENT TOURS DE CENTOUR
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 YOU HOU
10:15 VIRGINIE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 COMTE YOSTER
12:00 SKIPPY
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 LE TEMPS DE VIVRE
16:00 BOBINO
16:30 LE GRENIER
17:00 SUR LA COTE DU PACIFIQUE
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 SERIE MONDIALE DE BASEBALL
22:30 TELEJOURNAL
22:45 NOUVELLES REGIONALES ET SPORTS
23:05 REFLET D'UN PAYS
24:00 CINEMA

Folies de femmes. Film réalisé et interprété par Eric von Stroheim, avec Maude George, Cesare Gravina et Malvine Polo. Un escroc se fait passer pour un prince russe. Il espère écouler des faux billets en séduisant la femme d'un ambassadeur (USA 21 - film muet - sous-titré).

JEUDI

21 octobre

9:15 CENT TOURS DE CENTOUR
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 LA BOITE A LETTRES
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 COMPORTEMENT ANIMAL
12:00 LE PRINCE NOIR
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA:
''Sapphire: Opération Scotland Yard''. Drame avec Nigel Patrick
16:00 BOBINO
16:30 LE GUTENBERG
17:00 CE SOIR: National
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
19:00 SERIE MONDIALE DE BASEBALL
22:30 TELEJOURNAL
22:45 NOUVELLES REGIONALES ET SPORTS
23:05 BRIGADE SPECIALE
24:05 CINEMA:

Nuits d'amour et d'épouvante. Film d'horreur réalisé par Luciano Ercoli, avec Frank Wolff, Suzan Scott, Georges Rigaud et Carlo Gentili. Le père d'une stripteaseuse est tué dans un wagon-lit. Son agresseur ne trouvant pas les bijoux recherchés doit maintenant traquer la fille.

VENDREDI

22 octobre

9:15 CENT TOURS DE CENTOUR
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 CLAK
10:15 LES CHIBOUKIS
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 LES ENFANTS DU MONDE
11:30 AVENTURES DE TOM SAWYER
12:00 TOUMAI
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 EMISSIONS SCOLAIRES.
''Les riches familles''
Comédie avec Rosalind Russel
15:05 FEMME D'AUJOURD'HUI
16:00 BOBINO
16:30 PICOLO
17:00 MADAME ET SON FANTOME
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LES PIERRAFEU
19:30 MARCUS WELBY
20:30 A COMMUNIQUER
21:30 SCENARIO
''Rose et Henri'' (dernière)
22:00 SCIENCE REALITE
22:30 TELEJOURNAL
22:45 NOUVELLES REGIONALES ET SPORTS
23:00 CINEMA:

La Femme en bleu. Comédie écrite et réalisée par Michel Deville, avec Michel Piccoli, Lea Massari et Michel Aumont. Un musicologue s'en va rejoindre une amie, après une longue absence. Il croise une inconnue vêtue de bleu dont l'image se met à l'obséder. Il cherche à la retrouver et l'amie décide de l'aider dans ses recherches (Fr. 73)

nouvelle partie...

t et Oldsmobile 1977

rivées!

lonza Towne



30 MI/GAL ville

et bases sur les methodes nsports Canada pour le moteur 40 po cu a carburateur 2 t arriere de 2 92 et boit

La Camaro LT



31 MI/GAL grand-route **21** MI/GAL ville

Ces chiffres sont estimatifs et bases sur les methodes d'essai approuvees par Transports Canada pour un moteur 6 cylindres de 250 po cu a carburateur 1 corps, avec rapport de pont arriere de 2 73 et boite manuelle a 3 vitesses

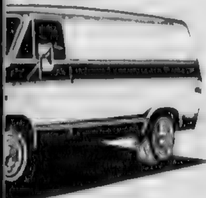
L'Oldsmobile Delta 88 Royale



27 MI/GAL grand-route **20** MI/GAL ville

Ces chiffres sont estimatifs et basés sur les méthodes d'essai approuvees par Transports Canada pour le moteur V8 de 260 po. cu. à carburateur 2 corps livrable en option, avec rapport de pont arrière de 2.56 et boîte de vitesses automatique

gonnette vrolet



22 MI/GAL ville

et bases sur les methodes nsports Canada pour un moteur a carburateur 1 corps, avec 3 40 et boite manuelle a 3

Le pick-up Fleetside de Chevrolet



30 MI/GAL grand-route **22** MI/GAL ville

Ces chiffres sont estimatifs et bases sur les methodes d'essai approuvees par Transports Canada pour un moteur 6 cylindres de 250 po cu a carburateur 1 corps, avec rapport de pont arriere de 3 40 et boite manuelle a 3 vitesses

L'Oldsmobile Cutlass S



32 MI/GAL grand-route **19** MI/GAL ville

Ces chiffres sont estimatifs et bases sur les methodes d'essai approuvees par Transports Canada pour un moteur V6 de 231 po cu a carburateur 2 corps, avec rapport de pont arriere de 3 08 et boite manuelle à 3 vitesses

L'Oldsmobile Omega



31 MI/GAL grand-route **23** MI/GAL ville

Ces chiffres sont estimatifs et bases sur les methodes d'essai approuvees par Transports Canada pour un coupe Omega equipe d un moteur V6 de 231 po cu a carburateur 2 corps, avec rapport de pont arrière de 2 56 et boite de vitesses automatique

On vous en construit une?

ez nous voir dès aujourd'hui.









Certains des equipements representes sont livrables en option moyennant supplément

s voitures de démonstration de 1976 à bas prix

BRODEUR FRÈRES LIMITÉE

Hubert BRODEUR, propriétaire

à St-Adolphe Winnipeg 269-4603

es sortes d'autres bonnes voitures usagées

La Page de Bicolo . . .



Bonjour les amis!

Félicitations aux gagnants du concours de septembre. Merci pour la belle participation!

Bicolo!

CONCOURS DE SEPTEMBRE
GAGNANTS

Concours des petits
[Colore l'écureuil]

Paul Gauthier, 3½ ans
Elie, Manitoba

Nicole Girouard, 6 ans
57, baie Bibeau
Saint-Boniface, Man.

Donald Legal, 5 ans
Sainte-Anne, Man.

Patrice Carrière, 7 ans
484, boul. Provencher
Saint-Boniface, Man.

Roxanne Arnal, 7 ans
Fannystelle, Man.

Roger Valois, 7 ans
St-Jean-Baptiste, Man.

Concours des grands
[Mot Mystère]

Michèle Dubois, 9 ans
119, rue St-Pierre
Saint-Norbert, Man.

Paul Fitch, 11 ans
390, place Cabana
Saint-Boniface, Man.

Lynne Gisiger, 10 ans
58, Penticton
Saint-Boniface, Man.

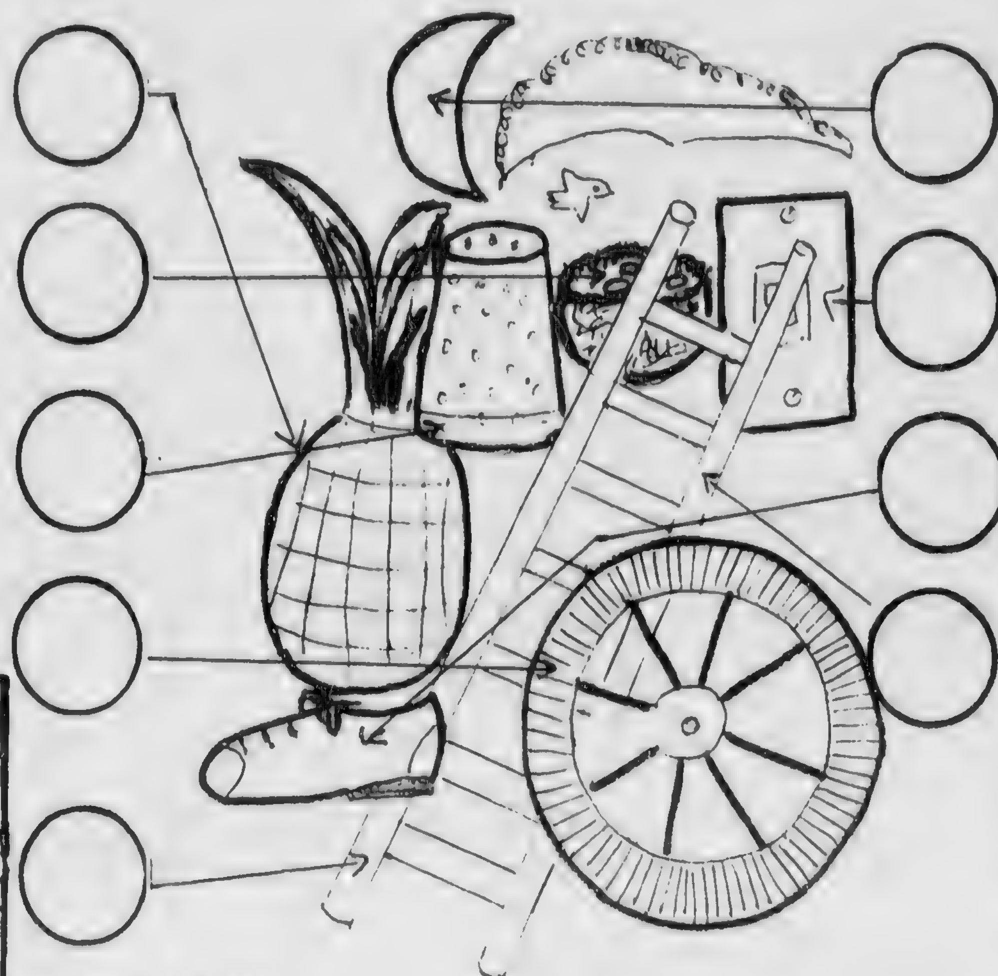
Laurent Courcelles, 13 ans
Sainte-Agathe, Man.

Pierre Nadeau, 10 ans
La Broquerie, Man.

Dominique Nayet, 12 ans
Saint-Pierre, Man.

Merci à tous ceux, bien nombreux, qui ont participé.

Chacun des fils te conduit à un objet. En prenant la première lettre de cet objet et en la plaçant dans la case correspondante tu sauras les noms de deux de mes amis.



Le mot mystère a trois lettres

CONTE
NAIN
ROIS
SORT
LIVRE
REINE
LUTIN
LOUP
GÉNIE
GÉANT

C	O	N	T	E	F	E
T	E	N	N	A	I	N
N	I	I	P	R	T	E
A	N	T	U	O	R	R
E	E	U	O	I	O	V
G	G	L	L	S	S	I
E	N	I	E	R	E	L

N'OUBLIE PAS. . .

LE CONCOURS HALLOWE'EN

Tu dessines ton portrait dans ton costume d'Hallowe'en.

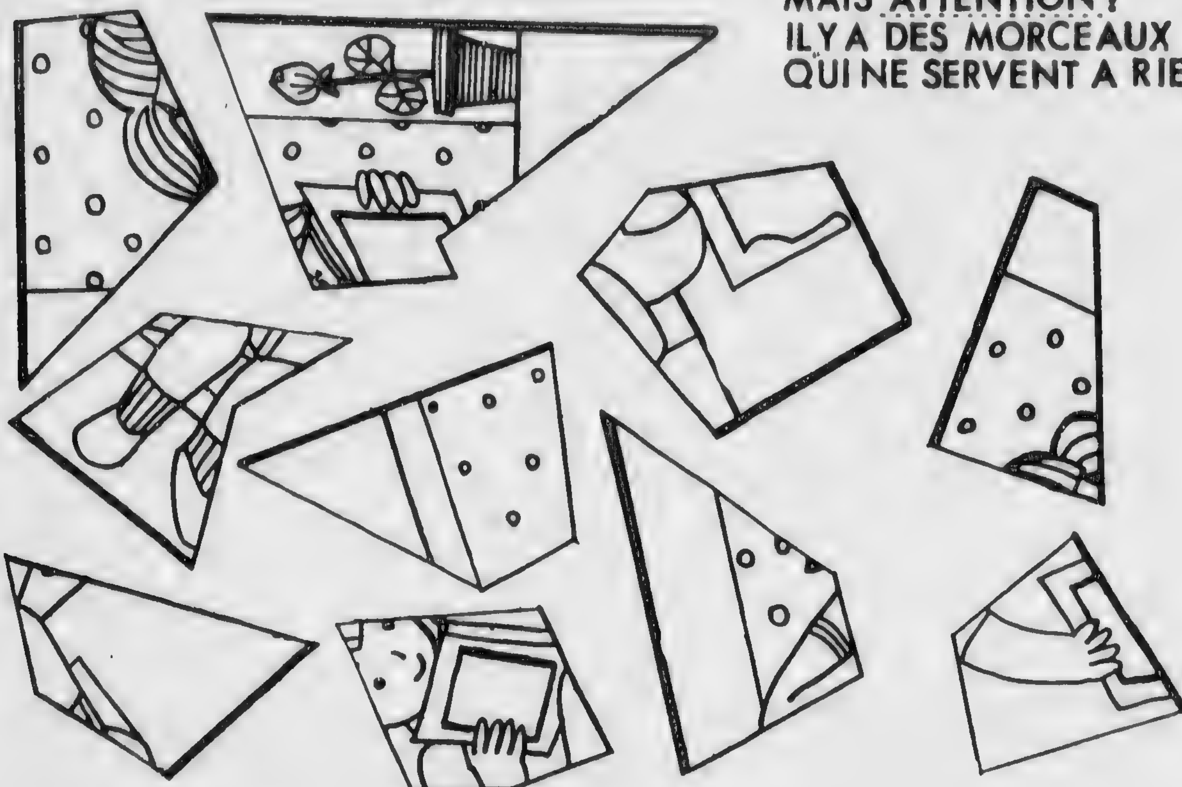
Le Concours se termine le *25 octobre*

SOLUTION :
La roue tourne vers 2.

COLLAGE

Découpe chaque morceau. Assemble-les pour faire une image, et colore-les à ton goût.

MAIS ATTENTION !
IL Y A DES MORCEAUX
QUI NE SERVENT A RIEN !



RÉPONSE : Les noms André, Lise.



LA FÊTE À LA SOURIS

C'est demain jeudi
La fête à la souris
Qui balaie son tapis
Avec son manteau gris
Trouve une pomme rougie
La coupe et la cuit
Et la donne à ses petits.

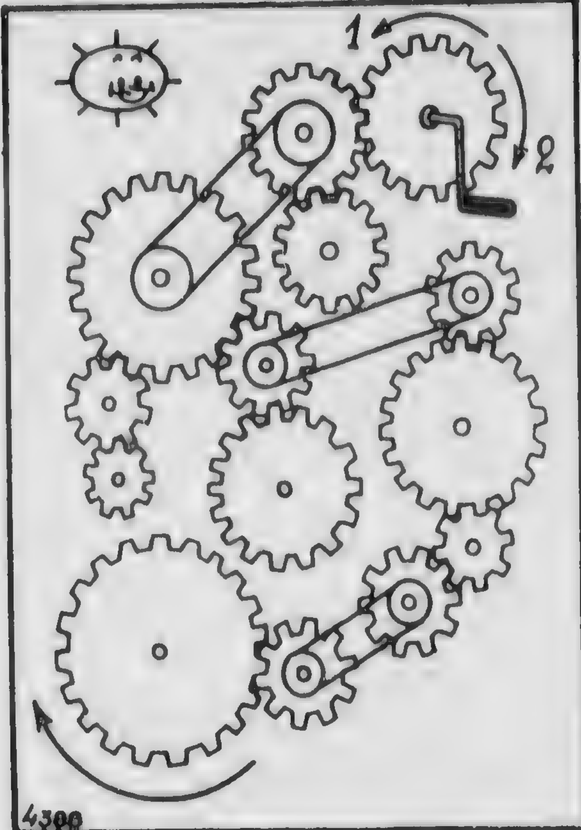
LES PROMENADES DE BILLY

Le petit Billy a dû faire six visites plus ou moins agréables. Si vous l'observez attentivement vous saurez à chaque fois de chez qui il sort.



LA ROUE TOURNE

Dans quelle direction faut-il actionner la manivelle de la roue supérieure droite pour faire tourner la grande roue dans le sens des aiguilles d'une montre?



LE CENTRE CULTUREL
FRANCO-MANITOBAIN
lance un
GRAND CONCOURS
DE DESSIN
pour tous les enfants
de 4 à 14 ans

Voici les détails:

1. Vous devez imaginer le décor pour un restaurant canadien-français.
2. Dessinez-le et donnez un non au restaurant.
3. Au verso de votre dessin, imprimez votre nom, adresse et numéro de téléphone. Inscrivez également le nom de votre école et votre âge.
4. Envoyez votre dessin à BICOLO avant le 31 octobre. Bicolo se chargera de faire parvenir vos dessins au Centre Culturel Franco-Manitobain où une grande exposition de tous les dessins reçus aura lieu au mois de novembre.
5. Il y a de beaux prix à gagner: livres, disques, jeux, etc.
6. NE TARDEZ PAS! Envoyez votre dessin à BICOLO dès maintenant.

3) Les promenades de Billy

1 - F
2 - E
3 - D
4 - A
5 - C
6 - B

BICOLO SALUE SES NOUVEAUX MEMBRES

3629 Carole Roy, Otterburne
3630 Brigitte Lacasse, Saint-Pierre
3631 Diana Morin, Otterburne
3632 Marc D. Rioux, Saint-Pierre
3633 Sheryl Musick, Saint-Pierre
3634 Darcy Beaudoin, Otterburne
3635 Monia Brousseau, Thompson
3636 Jean-Louis Normand, Saint-Laurent
3637 Cecilia Barnabé, Letellier
3638 Carmen Forest, Saint-Malo
3639 Aline Forest, Saint-Malo
3640 Joanne Forest, Saint-Malo
3641 Louise Courcelles, Sainte-Agathe
3642 Marcel Manaigre, Dufresne
3643 Judy-Ann Carrière, Lorette
3644 René Beauchamp, Flin Flon
3645 Rhéal Lemoine, Saint-Norbert
3646 Gérald Bazin, Saint-Claude

GAGNANT
No 2726 — Michel Bérard, 10 ans
Saint-Pierre, Manitoba

ATTENTION... ATTENTION! ! !

Si tu n'es pas encore membre de mon Club... tu peux le devenir aujourd'hui. Tu n'as qu'à découper le coupon au bas de cette page.

A chaque semaine, un gagnant est choisi parmi les membres.

Pour recevoir ta carte de membre
remplis ce coupon

Club de Bicolo
C. P. 262
St-Pierre, Manitoba
R0A 1V0

Nom: ____________________

Adresse: ____________________

____

Code postal: ____________________

Ville: ____________________

Age: ________ Grade: ________

ENTRETIEN ... (suite)

et dans tout le pays presque entièrement supporté par les syndiqués. Les délégués présents à la convention ont reconnu les problèmes très réels des employés de la fonction publique, et les soutiennent, mais ont retiré de la résolution la question du retrait de l'appui au gouvernement, parti de M. Schreyer. Deuxièmement, nous avons élu pour la première fois un président qui travaillera à plein temps pour la Fédération. Nous avons réaffirmé notre participation à la journée du quatorze, de même que notre support à la réélection du gouvernement de M. Schreyer. Ce congrès ne devait pas définir une nouvelle ligne pour les années à venir. Nous avions déjà déterminé cela il y a quelques années. Nous avons réaffirmé plutôt les positions que nous avions prises auparavant; malgré notre désaccord avec M. Schreyer sur la question des contrôles des prix et des salaires par exemple. Mais en examinant ses réalisations depuis son élection, et ce qui se passait avant, nous n'avons aucune hésitation. Nous le soutiendrons d'autant plus qu'il a indiqué dans son discours lors du congrès qu'il ne renouvellera probablement pas son accord avec Ottawa l'année prochaine, en ce qui concerne la loi anti-inflation. Cela ne veut évidemment pas dire, comme il l'a souligné qu'il n'a pas de plan pour lutter contre l'inflation.

A. L.:

On reproche de plus en plus aux syndicats leur politisation.

B. C.:

Nous n'avons pas le choix. Comme nous ne pouvons plus négocier directement, c'est au gouvernement que nous devons nous opposer. Je pense qu'un syndicat doit être politisé d'une certaine façon, pas complètement. Pas comme en France par exemple, où tout se négccie au niveau du gouvernememt. Je ne suis pas d'accord pour mener des négociations collectives avec le gouvernement pour tous les travailleurs. Il existe des situations très différentes et on ne peut pas tout généraliser. A ce moment, tous seraient noyés dans la masse. Il faut une politisation simplement pour faire élire le gouvernement qui est le meilleur pour les travailleurs. Nous sommes environ 30 à 35% des travailleurs à être syndiqués. La syndicalisation est très dure parce que les employeurs ne nous acceptent pas facilement. Le sentiment de la classe ouvrière est actuellement à la colère puisque toutes les négociations sont actuellement dans un véritable pétrin.

A. L.:

Avez-vous été amenés à discuter des problèmes de bilinguisme lors de votre congrès, et quelle est votre position?

B. C.:

Le problème des deux langues se pose surtout au niveau du congrès national, qui supporte évidemment le bilinguisme. Ce problème n'apparaît pas de façon constante chez nous. Il est difficile de dire si les syndicalistes sont plutôt pour le bilinguisme. Ceux qui suivent le programme national évidemment sont pour. Au cours du congrès, il y a eu une proposition visant à l'élimination du français des panneaux de signalisation routière, faite par le conseil des travailleurs de Winnipeg. Le comité de résolution a recommandé d'abandonner cette proposition et soutient donc l'inscription française. □

SOUPER PAROISSIAL

Il y aura un SOUPER PAROISSIAL dimanche le 17 octobre, à Saint-Eustache, à l'école du lieu. De 5h à 7h du soir. Les billets sont $3. pour les adultes, $1.50 pour les enfants de 6 à 12 ans, et $1. pour les moins de six ans. Tous sont invités.

Lettres à LA LIBERTÉ

Service de préparation au mariage

Monsieur le Rédacteur,

Voici certaines réflexions que nous avons faites ensemble sur la fin de semaine de préparation au mariage des 24, 25 et 26 septembre.

Nous avons passé toute la fin de semaine à la Villa Maria avec les neuf couples participants et Simone et Edmond Timmerman, les responsables de la session.

C'était pour nous une deuxième expérience comme couple — ressource dans un "week-end S.P.M." Nous avons remarqué que le groupe étant plus petit cette fois-ci, il était plus facile de former des liens avec les couples.

Durant la fin de semaine on traite certains thèmes qui sont présentés soit par le prêtre ou par un des couples-ressource. Ces exposés sont des témoignages de réalités vécues. Une chose nous a frappés: Les personnes qui témoignaient étaient des chrétiens engagés. Le Christ apparaissait dans chacun des exposés et non pas uniquement dans celui du prêtre. Nous croyons que le message "mariage-engagement chrétien" a été transmis aux participants.

Durant les deux fins de semaine auxquelles nous avons participé, nous avons remarqué qu'il serait plus profitable pour les couples de suivre la session plusieurs mois avant leur mariage, même avant les fiançailles. Pendant toute la session le couple est encouragé à **communiquer** comme il ne l'a peut-être jamais fait. Il serait mieux, d'entreprendre une telle démarche plus tôt dans la relation qu'une semaine ou même un mois avant le mariage.

(Suite, page 23)

Nécrologie

Mme Roland GAGNON

Accidentellement le mercredi, 22 septembre 1976, est décédée à l'âge de 52 ans, Mme Roland Gagnon, née Denise Gauthier.

Mme Gagnon est née à Sainte-Agathe et a toujours été bien active pour le progrès de sa paroisse qu'elle chérissait beaucoup.

Denise laisse pour pleurer sa perte, son époux bien-aimé Roland, sa fille Jeannine, ses huit garçons. Roger et son épouse Patricia, de Redcliff, Alberta, Guy et son épouse, Suzanne, Paul, Claude, Jacques de Sainte-Agathe, Norman de Redcliff, Alberta, Jean-Marc et Maurice à la maison. Son père M. Ferdinand Gauthier, de Transcona, ses trois soeurs, Céline Catellier, de Dufrost, Thérèse Desrosiers de Fort Garry, Jacqueline Vankriken de Transcona, et un frère Henri de Saint-Vital.

Les prières eurent lieu dimanche à 7h30 du soir et la messe de la résurrection fut célébrée le lundi à 10h00, par l'abbé Philippe Jean, assisté des Pères Laurent Alarie, Svoboda, Saint-Denis et le Père Roy de Transcona.

La chorale dirigée par Mme Labelle, accompagnée à l'orgue par Mme Marie-Thérèse Fenez; les servants de messe étaient cinq neveux de la défunte: Marcel, Fernand, Norbert, Gilbert et Léon Gagnon.

Les porteurs étaient— Richard Dorge, Armand Lévesque, Jean-Léon Ouimet, Emmanuel Courcelles, Emilien Fenez et Camille Courcelles. L'inhumation se fit au cimetière local.

REMERCIEMENTS

La famille remercie de tout coeur, ceux qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de leur chère épouse et tendre maman, soit par leurs aides, présence aux funérailles, offrandes de messes, prières et messages de sympathies et tribut floraux.

Sincère appréciation aux prêtres présents, à la chorale, aux syndics qui se sont bien dévoués, au Père Saint-Denis, à Richard Dorge pour leurs paroles d'encouragement et qui ont si bien dit l'éloge de notre chère Denise. Merci aux dévouées dames et à tout le monde venu à l'aide de la famille dans ce temps de deuil.

REMERCIEMENTS

La famille Bilodeau remercie chaleureusement tous les parents et amis de leurs sympathies témoignées à l'occasion du décès d'Emmanuel.

Un merci spécial s'adrésse à l'abbé Thibault d'Aubigny, aux concélébrants, l'abbé Jean, curé, les abbés G. Dionne et L. Cloutier, aux chantres et à l'organiste, ainsi qu'aux nombreuses personnes qui ont fait preuve d'un grand dévouement en apportant leur aide de diverses façons.

M. Joseph BEAUDIN

Le 17 septembre est décédé subitement au Health Sciences Centre General, M. Joseph Beaudin, âgé de 75 ans, du 825, avenue Logan, à Winnipeg.

Les funérailles ont eu lieu en la paroisse de Saint-Eustache le 22 septembre à onze heures, suivies de l'inhumation au lot familial. La Maison Philip Coutu en avait la direction.

M. l'abbé Roland-Charles Lavoie, curé, officiait. Les porteurs étaient six neveux du défunt. Il laisse dans le deuil deux fils: Roland de Meadow Lake, Sask., et David, de Vancouver, C.-B.; deux filles: Mmes Diane Steine, de Surrey, C.-B. et Annette Sergeew, de Goodsoil, Sask., et plusieurs petits-enfants. Lui survivent aussi cinq frères: Amédée (du premier mariage) de Saint-Boniface, Man., Adélard, de Saint-Eustache, Man., Edouard, de Saskatoon, Sask., Arthur, de Saint-Boniface, Man., Jules, de Moose Jaw, Sask., et deux soeurs: Mmes Armand Ratté (Alma) et Bernard Normandin (Délla), toutes deux de Toronto, Ont.

A la famille éprouvée par ce deuil, nos plus sincères condoléances.



LA VÉRITE

14 octobre

Entrez par la porte étroite. Car large est la porte, spacieux est le chemin qui mènent à la perdition, et il y en a beaucoup qui entrent par là.
(Matthieu 7, v. 13)



un coup de main?

Le Secrétariat d'État, vous le savez, s'intéresse à toutes les initiatives visant à la promotion sociale et culturelle des minorités de langue officielle.

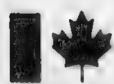
Mais saviez-vous que le Secrétariat d'État, par sa Direction des groupes minoritaires de langue officielle, fournit gratuitement le concours de personnes-ressources qui peuvent, par leurs conseils, leur sens de l'organisation et leurs connaissances, collaborer à la réalisation de tout projet de nature à susciter le développement de la communauté. Nos conseillers aident à formuler les projets, expliquent les mécanismes des programmes gouvernementaux, coordonnent différentes initiatives pour éviter la duplication et simplifient le cheminement administratif des projets.

Ils sont plus de 40 à travers le Canada, sans compter l'apport des spécialistes qu'ils peuvent engager et assigner à votre projet, si sa bonne réalisation le nécessite.

Rappelez-vous que tous vos projets nous intéressent, qu'ils soient de nature sociale ou culturelle, et que nous vous offrons gratuitement l'assistance de spécialistes qui vous aideront à formuler vos besoins.

Un coup de main? Communiquer avec nous! Nous sommes là pour ça.

Pièce 201
303 rue Main
Winnipeg, R3C 3G7
(204) 985-3601



Secrétariat d'État **Secretary of State**

J. Hugh Faulkner
Ministre

J. Hugh Faulkner
Minister

MISSION FRUCTUEUSE POUR DES INDUSTRIELS FRANÇAIS

Les relations commerciales franco-canadiennes se développent régulièrement. Une mission de l'Union Française des Industries Exportatrices vient cette semaine de quitter le territoire canadien après quinze jours d'entretiens avec des industriels des diverses provinces. La mission a traversé le pays d'une côte à l'autre, s'arrêtant pour affaires dans tous les centres industriels ou commerciaux.

Conduite par M. Bernière, président de l'U.F.I.E., elle regroupait une douzaine de Français, tous industriels ou délégués de chambres de commerce. Son but consistait à établir des nouvelles relations d'échange, ou à prolonger celles qui existent déjà. Il s'agissait évidemment de conclure des contrats immédiatement, mais également d'étudier les possibilités futures de vendre des produits français de ce côté de l'Atlantique.

Une trentaine de secteurs industriels différents étaient ainsi représentés, depuis les montures de lunettes, aux accessoires de tuyauterie, en passant par le vin d'Alsace et les mécanismes de classeurs. Lors de leur passage à Winnipeg, où ils étaient accueillis par le Consultat de France et la Chambre de Commerce locale, la plupart des participants se déclarèrent satisfaits de leur voyage. Les produits français connaissent généralement un bon accueil. Il est vrai que les échanges entre les deux pays ne sont pas nouveaux. Du moins pour les provinces de l'Est.

Arrivés à Winnipeg, certains de ces représentants rencontrèrent des difficultés nouvelles. Les produits français ont encore peu pénétré sur le marché des provinces de l'Ouest canadien, qui tout en représentant un pays très vaste, possède un marché relativement restreint du fait de sa faible population. D'où la difficulté également, pour certains industriels français travaillant dans des secteurs très spécialisés de trouver ici des importateurs prêts à constituer des stocks justifiant une importation suffisante pour rendre ces produits compétitifs. Il a été très intéressant pour ces industriels de découvrir certains aspects de la structure du marché canadien. Ils ont appris ainsi que l'importation doit se faire par des maisons de Montréal ou d'Ottawa, gros secteurs industriels, à partir d'où les produits sont ensuite diffusés vers l'Ouest. L'importation par le port de Vancouver ne touchant que la Colombie-Britannique et l'Alberta, les Rocheuses lui opposant une barrière naturelle.

De nombreux industriels canadiens se sont déclarés très intéressés par les produits présentés, mais objectaient souvent le problème de la distribution.

Cette mission n'est qu'un des volets de l'effort d'exportation de l'économie française. Elle s'est avérée fructueuse. Une autre, est déjà prévue pour 1977.

ALBERT LEMMEL

DES ÉLÈVES EXPOSENT AU C.C.F.M.

Le Centre culturel franco-manitobain a mis sur pied, en collaboration avec plusieurs écoles primaires de la région de Saint-Boniface, une série d'expositions d'oeuvres de nos élèves-artistes en herbe.

Les expositions ont une durée de deux semaines et permettent à une école à la fois d'exposer les dessins, collages, etc... faits par ses élèves à l'intérieur des cours de dessin. Déjà l'école Provencher présentait les oeuvres de ses élèves du 22 septembre au 11 octobre et l'école Lacerte prendra la relève du 12 au 22 octobre.

VENTE "REMUE-MENAGE"

Vente "remue-ménage" et aussi "vente de pâtisseries", dimanche, le 17 octobre de 1h30 p.m. à 4h30 p.m. au CENTRE KIWANIS, 625, rue Aulneau. L'entrée est libre.

Les guerres iroquoises... (suite)

Le 20 septembre 1697, le traité de Ryswick met fin à la guerre entre la France et l'Angleterre. L'état de choses existant avant la guerre est rétabli. Frontenac s'élève contre les clauses selon lesquelles les belligérants se mettent d'accord pour que la Confédération iroquoise passe sous l'influence anglaise. Il fait dire aux tribus des Cinq-Nations que si elles rendent les captifs français elles pourront revoir les captifs iroquois. Au mois de septembre, les Onnontagués délèguent un chef à Montréal qui annonce que les Iroquois sollicitent "la conclusion d'une paix générale".

A la faveur de la paix, d'Iberville demande à la Cour l'autorisation de rechercher, par la mer, l'embouchure du Mississipi et d'y fonder un établissement. Il part de France avec deux vaisseaux et une cinquantaine d'hommes, en 1698, atteint les bouches du fleuve, et construit un fort sur la baie de Biloxi, entre la rivière Mobile et le Mississipi. Les terres paraissent meilleures à l'embouchure de la rivière Mobile, il y transporte son établissement. Il se déplace finalement vers l'île Dauphine, à l'embouchure du Mississipi. D'Iberville, avec son frère Le Moyne de Bienville (qui sera gouverneur de la Louisiane trois fois, jusqu'en 1742), Juchereau de Saint-Denis et une trentaine de miliciens canadiens venus des postes du haut Mississipi furent les fondateurs de la Lousiane. Quand la guerre reprit, en 1701, d'Iberville se mit en campagne et s'empara de l'île de Nièves, dans les Antilles. Il se préparait à attaquer les colonies du continent lorsqu'il fut atteint de la fièvre jaune, en rade de la Havane, où il mourut âgé de 45 ans. Il guerroyait depuis l'âge de 23 ans, il avait commencé à naviguer à 14 ans. Enterré "en la ville de la Havane, le 9 juillet de l'année 1706, (...) en cette sainte église paroissiale majeure de Saint-Christophe, **El General Don Pedro Berbila,** natif du royaume de France; il a fait son testament devant son notaire et a reçu les derniers sacrements" (Cité par Guy Frégault d'après une photographie de l'original conservé aux Archives du Québec). Pierre Le Moyne d'Iberville, troisième des quatorze enfants de Charles Le Moyne, avait été baptisé à Ville-Marie (Montréal) le 20 juillet 1661.

*** *** ***

Frontenac tombe subitement malade le 28 novembre 1698 et meurt le 9 décembre. La conclusion de la paix se fera sous son successeur, Callières.

A l'été de 1701, quelque 1,300 Indiens venus de toutes les régions (sauf les Agniers, qui vinrent, cependant, plus tard, ratifier le traité) se rassemblèrent à Montréal où les reçurent Callières, Champigny et Vaudreuil, devenu gouverneur de Montréal. Pas de boissons alcooliques. Le gouverneur expliqua les conditions de paix. Une clause d'arbitrage devrait faire partie du traité "en vertu de laquelle tous les différents entre tribus devaient être soumis au gouverneur français". Chaque nation, de plus, s'engageait à remettre ses prisonniers. Enfin, en cas de guerre entre Français et Anglais, les Iroquois maintiendraient la neutralité. Il y eut des discours des représentants de chaque tribu. Le chef huron Kondiaronk, dit Le Rat, qui s'était autrefois distingué par ses traîtrises, et maintenant âgé, fut pris d'une faiblesse soudaine. Il retrouva assez de forces pour faire entendre son plaidoyer en faveur de la paix mais mourut peu après, dans la soirée. On lui fit de grandes funérailles "auxquelles assistèrent les principaux personnages de la colonie, puis on l'enterra dans l'église même de Montréal". Les Iroquois prirent la parole les derniers et donnèrent leur adhésion au pacte. Puis chaque tribu remit ses prisonniers. Les guerres iroquoises prenaient fin. . .

Agents d'immeubles

CYCLOMÈTRE '76

Succès époustouflant

Trente-neuf jeunes, autant de bicyclettes, beaucoup d'enthousiasme! Cyclomètres '76 démarrait à cinq heures trente, le matin du deux octobre dernier.

L'ouverture officielle avait lieu au parc Kildonan de Winnipeg par Jean Provost, notre Président. Les trente-neuf participants s'engageaient à rouler deux cents kilomètres. Quel défi!

Ils étaient, heureusement, bien préparés à faire face à ce défi de taille. Pendant plus de deux semaines, ils s'étaient sérieusement entraînés. Tous les matins une période de conditionnement physique dirigée par Michel Audette, toutes les semaines une ou deux longues randonnées à bicyclette.

Les premières heures furent faciles. Plus les tours du parc se multipliaient plus la fatigue gagnaient les participants. C'est cette fatigue qui fut la cause de quelques collisions; accidents mineurs heureusement.

Luc Arnal, un élève de neuvième année termina, en tête, le parcours de 200 kilomètres, en 7h12 minutes. Il n'avait que quelques minutes d'avance sur Ronald Molgat et Noël Dupont qui franchissaient la barrière d'arrivée en deuxième position après une poursuite inlassable.

Comme il y eut des premiers dans le parcours, il y eut aussi des premiers en fait de commanditaires, et ici il faut féliciter Denis Fortier. Il a des promesses pour une valeur de $1,200 dollars. Ses efforts furent certainement suscités par la chaude concurence que lui faisait David Chartier. Ce dernier court pour une valeur de $1,000.00, Jean-Pierre Roy, pour une valeur de $850.00. Un canoë d'aluminium sera promis à celui qui réunira le plus d'argent, tandis que quatre autres, en tête de liste, gagneront chacun une bicyclette valant $125.00 dollars.

Tout cela est bien beau, mais aurait été difficile sans l'équipe organisatrice, plus précisement, Jean Provost, grand responsable, Marc Bosc, responsable de la publicité, Noël Dupont et Roger Fontaine, responsables des services divers, Guy Smith, responsable des finances, et Georges d'Auteuil, responsable de la route. Avec leurs conseillers adultes, ces jeunes gens ont pu prévoir toutes les étapes du projet et ainsi arriver à un franc succès.

Nous apprécilons la générosité des nombreuses personnes de Saint-Boniface et de la campagne qui ont accepté de commanditer notre projet. C'est à elles que nous devons, en bonne part, notre succès.

Marc Bosc, 16 ans



Gros braquets, gros efforts, grosses ambitions... bientôt de gros mollets...

LE BALLET ... (suite)

Paradis, où la notion de temps disparaît. La "Poésie" était dansé par Kathleen Duffy, de façon expressive, même si le rôle n'a pas permis de mettre toutes ses qualités en valeur. Roger Shim, la "Noblesse" et Harry Williams, la "Farce", étaient à l'aise dans leurs rôles. Il y a de jeunes talents prêts à éclore parmi les danseurs de "l'Innocence" qui étaient Betsy Carson, Evelyn Hart, Eva Christiansen, Patti Caplette, Frank Garoutte et Rodney Andreychuk. Gerry Patterson et sa voix de soprano était des plus agréable, dommage qu'à certains passages plus doux l'orchestre ait dominé sa voix.

Donc dans l'ensemble de cette première soirée nous avons eu de la danse de bonne qualité et une oeuvre nouvelle digne d'éloges. Je pense qu'il ne faudrait jamais montrer deux oeuvres du même chorégraphe dans la même soirée, cela fait du tort à l'une des deux pièces. Il y a quelque temps les critiques New Yorkais avaient accusé le Ballet Royal de Winnipeg de n'être que "des pompons et des fanfreluches", il n'y avait ni pompons ni fanfreluches ce soir, mais de la poésie et de la grâce, une force nouvelle pour la compagnie.

Geneviève Thompson

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU CAMILLE GODARD, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, soudeur, à sa retraite.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, 201-185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 0G4, le ou avant le 15 novembre, A.D. 1976.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 5e jour du mois d'octobre, A.D. 1976.

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
Procureurs de la succession.

on demande

ON DEMANDE

Suite ou maison meublée, 3½ pièces, située près du Centre culturel. Appelez 783-4846 après 6 heures.

ON DEMANDE

Gardienne de nuit demandée à domicile pour tenir compagnie à notre mère âgée de 75 ans. Vous pourriez avoir un autre emploi de jour. Chambre et pension incluses et une rémunération en plus, pour personne qualifiée. Adressez-vous, en anglais, à LA LIBERTE, boîte 481, C.P. 96, Saint-Boniface, Man., R2H 3B4.

21-481-JNO

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Pour plus de renseignements, composer: 247-8660 le jour; 247-7830 le soir. 197, rue Kitson.

2-289-JNO

Ménagère demandée, soigneuse, propre. Résidence privée. Voiture fournie. $250.00 à $500.00 par mois. Ecrire, en anglais, à LA LIBERTE, boîte 482, C.P. 96, Saint-Boniface, Man. R2H 3B4.

21-482-JNO

ON DEMANDE

Personne retirée désire ménagère - Beaucoup de temps libre. Salaire, loyer à discuter - Pour plus de renseignements adressez-vous à BOITE 523 - LA LIBERTE.

25-523-28 C

ON DEMANDE

Un homme ou une femme, âgé(e) de 60 à 67 ans. Canadien-français, catholique, honnête, propre, sobre, pour partager logis. Maison moderne. Ecrire à: Laurent Grégoire, C.P. 111, Saint-Jean-Baptiste, Man. R0G 2B0.

28-545-28 C

FOYER VINCENT. On demande un couple marié comme concierge. Age, de 50 à 60 ans. Salaire à négocier - 1er novembre. Téléphone dans l'après-midi au 233-1925.

26-525-JNO

à louer

Garçonnière à St-Boniface - Disponible immédiatement. Composer 233-0903 après 6 heures p.m.

20-470-JNO

MAISON A LOUER - LORETTE - MAN. - Maison meublée de 1 chambre à coucher, salon, salle à manger, grande cuisine. Libre immédiatement. Composer 878-2201.

24-508-JNO

A LOUER

Chambre meublée au sous-sol. Pour homme - 565, rue Des Meurons. Composer 253-0046.

Appartement à louer de 3 pièces, meublées, au 2e étage - 565, rue Des Meurons. Libre le 1er novembre.

26-533-JNO

A LOUER

Chambre meublée au sous-sol. Pour homme - 526, rue Des Meurons. Composer 253-0046.

26-533-JNO

Unités de logement de 2 et 3 ch. à coucher (type Townhouse) en voie de construction au Village Canadien Coop Ltée, 730, ch. River, Saint-Vital. Découvrez la formule coopérative en signalant 257-1767.

26-521-JNO

MAISON A LOUER - LORETTE - MAN. - Maison meublée de 1 chambre à coucher, salon, salle à manger, grande cuisine. Libre immédiatement. Composer 878-2201.

24-508-JNO

MIEL FRAIS maintenant disponible à 1½ mille au sud sur chemin Ste-Marie de l'autre côté du Périmètre. Apportez vos propres contenants et économisez. Giguère Honey Farm, 60, boul. Paul, St-Germain, Man. Tél.: 256;1644.

19-459-JNO

à vendre

A VENDRE

Maison à vendre: Bungalow de 4 chambres à coucher - 1365 pieds carrés - Cave à la grandeur - 2 chambres de bain - foyer - grand lot. Appeler Sainte-Agathe 882-2340.

28-546-29 C

VENTE PRIVÉE

Centre de St-Boniface - Bonne grande maison de famille avec grande cuisine et salon - 7 chambres à coucher - 2 salles de bain - Garage - Composer 233-6166.

25-514-JNO

A VENDRE

Automobile Maverick 1973 - modèle Graber, 2 portes, moteur 302, automatique, 2 pneus d'hiver. Radio A.M., attache remorque. Bonne condition. Demandez Etienne 233-2879.

26-537-26 C

A VENDRE

Camion - Chevrolet 1969 - ½ tonne - En bonne condition, $1,000. Tél.: 247-3886 entre 9 heures a.m. et 5 heures p.m.

27-542-27 C

A VENDRE

SAINT-ADOLPHE. — Résidence d'une année, 3 ch. à coucher. Murs en brique, foyer dans le vivoir, tapis partout, 2 salles de bains adjacentes à la chambre du maître. Terrain 70 x 150. Il faut voir cette belle résidence située à 10 milles du Périmètre, à seulement $46,-800. Appelez Peter Schmidt, au 269-3012 ou Block Bros , au 425-8700.

VENTE PRIVÉE

Maison de revenu, attrayante - 3 appartements - Sur beau lot avec grands arbres et garage. Stationnement pour 3 voitures. Pas d'agent S.V.P. Composer 269-1178.

28-544-28 C

A VENDRE

Camion Chevrolet 1974 - moteur V8, ½ tonne, 31,000 milles. Très bonne condition. Tél.: 247-4823.

28-543-JNO

Automobile Maverick 1973 - modèle Graber, 2 portes, moteur 302, automatique, 2 pneus d'hiver. Radio A.M., attache remorque. Bonne condition. Demandez Etienne 233-2874.

26-537-26 C

VENTE PRIVEE

313, rue Horace Norwood

Joli bungalow de 5 pièces, 2 chambres à coucher, chambre principale 10' x 16', tapis mur à mur dans salon, chambres et salle à dîner. Complètement décoré à neuf à l'intérieur. Cave haute et complète. Garage et place de stationnement. Cour privée, près de toutes commodités. Prix $30,900. Pas d'agent S.V.P. Téléphoner Morris 1-746-8898 après 8h p.m. sur semaine.

27-538-28 C

Lettre
(SUITE)

En jasant avec les couples nous avons entendu quelquefois le commentaire suivant: "Je suis venu à contrecoeur mais je vais partir très content de ma fin de semaine." Certains couples ont exprimé le désir de suivre une autre fin de semaine telle que celle que nous avons passée ensemble.

Robert et Ginette Le Moullec



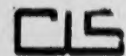
Moitiés de boeuf inspectées par les agents du gouvernement. 65 sous la livre. Viande maigre et tendre, livrée n'importe où en ville. Goûtez-y avant de payer. Frais de coupe et emballage additionnels. Le jour et le soir. Appelez 667-8175.

Assureurs

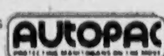


Ernst, Liddle & Wolfe Ltd.
ASSURANCES - IMMEUBLES - HYPOTHÈQUES
ADMINISTRATIONS DE PROPRIÉTÉS
100, édifice Paris — Téléphone: 943-5408 — Winnipeg 2

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél. : 233-4051



Pour tout service d'assurances
FEU VIE MALADIE



233-7760



233-7351

MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, boul. Provencher, St-Boniface (6), Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions — Bateaux - Tours — Trains

Avocats-Notaires

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
AVOCATS ET NOTAIRES

R.-E. TEFFAINE, C.R.	201-185, boul. Provencher
M. MONNIN	Saint-Boniface, Manitoba
A.-J. HOGUE	R2H 0G4
L. TEILLET	Tél.: 233-1426

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
AVOCATS ET NOTAIRES

L.G. MARCOUX, C.R.	500 CHILDS BUILDING
R.L. BETOURNAY	211, AVENUE PORTAGE
R. GUAY	WINNIPEG
L. DUVAL	R3B 2A2
D. LABOSSIERE — BERNARD J. RODRIQUE	942-5263

LAURENT J. ROY
Avocat et Notaire
500-232 avenue Portage
956-1060

LAURIER RÉGNIER
AVOCAT et NOTAIRE
304, édifice Avenue
265, avenua Portage
Winnipeg
R3B 2B2
Bureau: tél.: 942-3924

François Avanthay
LL. B.
Avocat et Notaire
25-185, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
Téléphone: 233-5029

Chiropracticiens

Rendez vous — Tél.: 233 3060
CENTRE CHIROPRACTIQUE PROVENCHER
154, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0G3
CHIROPRACTICIENS:
Gilbert-E. Bohémier, D.C.
Wayne A.G. Longstaffe, B.S., D.C.
Pia Longstaffe, D.C.

Comptables

FOREST, GUENETTE & CIE
comptables agréés
262, rue Marion
Saint-Boniface, R2H 0T7
Téléphone : 233-8593

Divers

INSTRUCTION - VENTE - SERVICE - LOCATION
Major & Minor MUSICAL SUPPLIES
354, rue Marion, Saint-Boniface — Tél.: 233-7232
WAYNE NEVILLE, Propriétaire

SYL'S
CARPENTRY & REMODELLING SERVICE
Vendons et posons les matériaux Armstrong pour planchers — Salles de récréation — Tuiles.
Estimations grauites, ou demandez au téléphone:
247-9006 OU 256-6752
Sylvio Lachance, propriétaire

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners, réceptions et banquets
161, Provencher, St-Boniface
R2H 0G2
TÉLÉPHONE: 247-3319

GUERTIN IMPLEMENT LTD.
Lot 149, chemin du Périmètre (près de la Route 59)
Case postale 58, St-Vital 8, Man.
VENTE JOHN DEERE, PIÈCES ET SERVICE
Tél.: 256 4321

LOUEZ VOTRE PROCHAINE T.V.
de AURELE DUPUIS
233-1863 ou 233-6008
Ouvert six jours par semaine
Carmen Moxley Rentals Ltd.

Ferblantiers



LAFRENIERE
Sheet Metal Ltd.
Chauffage Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville
St-Boniface
R2H 2T4
Téléphone : 247-2356

Air conditionné
Gouttières
Ferblanterie
Ventilation
ROSSIGNON
SHEET METAL & HEATING
491, ch. Ste-Anne
Saint-Vital
R2H 0T1
Tél.: 257-2921
René André 256-3340

Optométristes

Dr E.M. FINKLEMAN
et
Dr S.A. FINKLEMAN
Optométristes
NOUVEAU LOCAL
208, Avenue Building
265, av. Portage
Winnipeg, Tél. : 942-2496
Examen de la vue et Lunettes ajustées

EXAMEN DE LA VUE
JAMES SHAEN LTD.
M.N. Lecker, optométriste
2e étage, édifice Hurtig
264, avenue Portage
R3C 0B6
Tél.: 943-6628

Dr. R.J. STANNERS
Optométriste
Examen de la vue
139, boul. Provencher
AU REZ DE-CHAUSSEE
Tél.: 233-3889
R2H 0G2

Plombiers

BOULET
Plumbing and Heating Co. Ltd.
Plomberie et chauffage — installation du chauffage au gaz — On offre un bon service de rénovation et de modification.
Fernand Boulet — Propriétaire — Téléphone : 247-6364

Balcaen J.-M. & Sons Ltd.
Plomberie, Chauffage et Tôlerie
Service prompt et efficace offert aux entrepreneurs ou aux individus
Homme de service en plomberie et chauffage de langue française
1392, route Pembina — Téléphone: 475-1506

Transports

PIERRE J. BEAUDRY, Prop.
PUTT'S TRANSFER
85 DES MEURONS
St-BONIFACE 6, MAN.
Téléphone: 233-6327

Service général de déménagement messageries, etc.



Rolly's Transfer CO. LTD.
Gérant :
Rolly Painchaud — Tél. : 256-5869